

Les photojournalistes

une espèce menacée en Europe?

PAR DAVID MCCAIRLEY • EDITÉ PAR NICK MCGOWAN-LOWE • JUIN 2009



Fédération Européenne des Journalistes
Avec le soutien de l'Union européenne

Aucune partie de ce rapport ne peut être reproduite sous aucune forme sans la permission écrite de l'éditeur. Le contenu de ce livre est protégé par les droits d'auteur et les droits d'utiliser les contributions sont du ressort des auteurs eux-mêmes. L'Union européenne ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de l'information contenue dans la présente publication.

Publié en Belgique par la Fédération Européenne des Journalistes
© Fédération Européenne des Journalistes
International Press Centre
Résidence Palace Bloc C
155 Rue de la Loi – 1040 Bruxelles, Belgique

Avec le soutien de l'Union européenne, par le biais d'une subvention de la Commission dans le domaine des conditions de travail et de l'adaptabilité aux changements.

Maquettiste : Mary Schrider, mary@hazards.org

Imprimé par l'Imprimerie de Hoeilaart, Belgique

Image de couverture ©iStockphoto.com/blackred

Table des matières

Note de synthèse	1
1. Introduction.....	3
L'effet de l'ère numérique.....	4
La nouvelle démocratie de la photographie.....	4
L'effet des photographies en stock sur le marché de l'édition	4
Tâches multiples et talents multiples.....	5
Droits d'auteur.....	6
Restrictions sur la photographie	6
2. L'enquête.....	9
Droits d'auteur (droits moraux et économiques)	14
Autres conditions légales: restrictions légales	17
Enseignement et formation continue	20
3. Analyse des résultats de l'enquête.....	23
Partie générale	23
Problèmes auxquels sont confrontés les photojournalistes, par pays	23
Analyse	26
Conditions sociales	27
Conditions légales et professionnelles.....	28
Honoraires pour une réutilisation	29
Formation.....	30
Autres activités commerciales	31
4. Les défis auxquels est confronté le photojournalisme.....	33
5. La voie à suivre	35
Représentation	35
Meilleure pratique.....	35
A propos des droits d'auteur	35
Mise en réseau entre et avec les photojournalistes	36
Égalité des chances	36
Multi-compétences	36
La photographie dans des lieux publics.....	36
Formation continue et enseignement	36
Annexes	37



Note de synthèse

Les photojournalistes sont confrontés à des difficultés majeures dans leur profession et cela sur de nombreux fronts, économique, aussi bien que juridique ou social. Ces défis sont encore exacerbés par l'apparition des technologies de l'information, par les restrictions de plus en plus nombreuses imposées à la photographie, par l'érosion des droits d'auteurs et par les honoraires en chute libre.

Ceci affecte le niveau de vie et la qualité de l'emploi des photojournalistes et influence négativement les normes professionnelles, l'éthique et la responsabilité journalistiques qui représentent autant de conditions préalables au bon fonctionnement d'une société ouverte et démocratique.

Mes conclusions sont les suivantes:

- ▶ **Meilleure représentation:** les syndicats devraient faire en sorte que les photojournalistes soient bien représentés dans les structures syndicales et la prise de décision.
- ▶ **Meilleure pratique:** les syndicats affiliés devraient s'efforcer de promouvoir et de diffuser les meilleures pratiques et des contrats équitables.
- ▶ **Droits d'auteur:** les droits d'auteur – à la fois moraux et économiques – doivent être publiés et défendus.
- ▶ **La mise en réseau** et les activités collégiales associées entre photojournalistes devraient être facilitées et encouragées.
- ▶ **Egalité des chances:** il faut poursuivre la mise en œuvre de politiques visant à augmenter la représentation des minorités et autres groupes faisant l'objet de discriminations. Les syndicats devraient garantir un accès équivalent et l'égalité de traitement des photojournalistes hommes et femmes.
- ▶ **Sur la multiplicité des compétences:** les syndicats affiliés devraient mettre en place des actions de lobbying en faveur de meilleurs tarifs et négocier ces tarifs en cas de tâches multiples dans le travail journalistique et renforcer l'idée d'une formation complémentaire est une condition préalable à l'exécution de ces tâches supplémentaires.
- ▶ **Sur l'accès aux espaces publics,** la législation anti-terroriste et l'interaction avec les autorités nationales: les syndicats affiliés et la FEJ devraient continuer à promouvoir les « Recommandations sur les accréditations des photographes aux grands événements » de la FEJ.¹
- ▶ **Cartes de presse:** faire pression en faveur d'une meilleure reconnaissance de la carte de presse par la police et les autres institutions publiques et clarifier les règles qui s'appliquent.
- ▶ **Directives sur la relation entre reportages et ordre public:** la FEJ devrait rédiger des directives internes européennes sur la manière de travailler avec la police et d'autres organes officiels en période de conflit et lors d'événements où peuvent se poser des problèmes liés à l'ordre public.
- ▶ **Enseignement et formation:** en vue d'améliorer et d'encourager la prise de conscience des membres et des clients des photojournalistes sur le rôle de la formation continue. Ceci encouragera l'élaboration de normes européennes en matière de formation ou d'enseignement des journalistes à tous les niveaux, en ce compris le personnel rédactionnel et le département des achats.

¹ Pour les visualiser en format PDF: <http://www.ifj.org/assets/docs/213/158/66f05d5-bb0599e.pdf>

On ne peut pas vraiment considérer que l'avenir immédiat de la profession suscite l'espoir. Les difficultés rapportées ici par les syndicats affiliés à la FEJ ne pourront que s'aggraver dans les années à venir. Ce qu'il nous faut, c'est une approche cohérente et

unifiée de la part des organes représentant les photojournalistes en vue de maintenir les normes journalistiques et de mener campagne en vue d'une reconnaissance du rôle démocratique que jouent des photojournalistes formés et responsables.

1 Introduction

Le photojournalisme est essentiel. Essentiel non seulement en tant qu'activité et profession, mais en tant que fondement éthique essentiel de notre vie culturelle et politique. La liberté et la transmission de l'information constitue un élément fondamental de l'idéal démocratique: un élément constitutif de la société ouverte, témoin de la manière dont l'Histoire s'écrit.

Toutefois, le photojournalisme est entré dans une phase critique de son histoire relativement récente et fait face aujourd'hui à une série de défis politiques, sociaux et économiques.

La Fédération européenne des Journalistes (FIJ/FEJ) a réagi en lançant un processus d'évaluation des conditions de travail des photojournalistes, en évoquant quelques exemples de meilleures pratiques et en définissant des stratégies en vue d'aider les photographes travaillant dans les médias à survivre et à défendre la qualité de leur travail.

Le projet "Les photojournalistes: une espèce menacée en Europe?", soutenu par la Commission européenne, a été mis sur pied en vue d'étudier les meilleures pratiques actuelles et améliorer les conditions de travail des photojournalistes européens. Le projet se compose de deux parties principales:

- ▶ Tout d'abord une enquête, menée parmi les syndicats affiliés à la FEJ, a évalué les conditions de travail actuelles des photojournalistes, en ce compris les meilleures pratiques en matière de formation, de conventions collectives, de contrats inéquitables, de régimes de sécurité sociale, de droits moraux et économiques et d'œuvres orphelines. Un exemplaire de l'enquête est joint en annexe au présent rapport et les résultats en sont commentés dans les deux chapitres qui suivent.
- ▶ Ensuite, la FEJ a organisé un séminaire de deux jours à Paris en décembre 2008, réunissant des photojournalistes, leurs représentants syndicaux et des médias employeurs en vue de discuter de la situation actuelle du secteur.
- ▶ C'est au sein de ce forum qu'un échange d'idée et d'information a commencé: un processus qui, nous l'espérons, alimentera la suite du débat sur l'avenir du photojournalisme, suscitera des stratégies et identifiera des domaines de coopération qui préserveront et amélioreront les conditions de travail et la qualité du travail des photojournalistes professionnels.



© 2009 EINAR OTTO STANGVIK

L'effet de l'ère numérique

L'arrivée de l'ère numérique devrait en théorie aboutir à un âge d'or du photojournalisme. Plus d'images sont prises aujourd'hui, par plus de gens, et il est plus facile qu'on n'aurait jamais osé l'imaginer de les publier numériquement sur la toile. Pourquoi les photojournalistes se sentent-ils dès lors mis sous pression, au point de se demander si leur profession a encore un avenir?²

La réalité à laquelle sont actuellement confrontés les photojournalistes est que les obstacles et la concurrence augmentent alors que les tarifs des publications ont chuté en termes réels depuis plusieurs années. En outre, des procédés numériques simples et rapides ont permis de réduire les dépenses, alors que de nouvelles tâches étaient ajoutées aux honoraires standards. Alors qu'à une certaine époque, le photographe opérait comme un gestionnaire de post-production et de traitement, en facturant des suppléments pour ces services, aujourd'hui, on attend généralement de lui qu'il intègre ces services dans son prix à la mission ou à la journée qui, de surcroît, a diminué.

La nouvelle démocratie de la photographie

Au cours de ces dernières années, la capacité de produire des images s'est démocratisée et il est à présent plus facile que jamais de faire des photographies aux normes nécessaires à la reproduction.

Dans les sociétés occidentales, beaucoup possèdent un appareil photographique numérique sous la forme d'un GSM avec caméra. Les images prises peuvent être transmises instantanément et des entreprises commerciales comme Demotix³ existent déjà pour encourager la mise à disposition d'images prises par des photographes amateurs sur le marché de l'info. Des banques d'images en ligne comme Flickr sont alimentées par des photographies prises par des photographes amateurs. Microstock – la vente de stocks de photographies sans droits d'auteurs à des prix très bas – a transformé le marché qui était dominé avant cela par des méga-agences et des bibliothèques professionnelles. La capacité de fournir des images destinées aux journaux d'information n'est plus

limitée aux photojournalistes professionnels.

L'apparition de ces "citoyens journalistes" (photographes amateurs qui soumettent leurs images aux diffuseurs d'infos professionnels) et le "crowd sourcing" (le fait pour les éditeurs d'inviter le public à soumettre des images en vue d'un usage commercial) constituent de terribles menaces pour le photojournaliste professionnel.

Les éditeurs peuvent aujourd'hui trouver des images en vue d'une publication provenant de sources très diverses sur l'Internet avant d'envisager de recourir aux talents, et de consentir à la dépense correspondante, d'un photographe professionnel. D'autres publications ont rapidement perçu les possibilités de s'alimenter en images fournies par le grand public et beaucoup encouragent même activement les lecteurs à envoyer des clichés d'infos ou d'autres événements en vue d'une publication, en imprimé ou en ligne.

Les réductions budgétaires imposées aux publications – que ce soit par nécessité économique ou à cause de la rapacité des maisons d'éditions – ont encouragé cette évolution. On paie rarement ce matériel généré par les utilisateurs du service ou, si c'est le cas, le prix payé est très inférieur aux tarifs commerciaux. Le public ne se rend souvent pas compte de la véritable valeur des droits d'auteur dont il est détenteur et les organisations de médias, qui gagnent de l'argent grâce à cette ignorance, ne sont pas très enclines à l'en informer. La fourniture gratuite de ces images mine évidemment encore un peu plus la valeur marchande des images d'infos professionnelles.

L'effet des photographies en stock sur le marché de l'édition

La situation du marché des photographies en stock a un impact immédiat et direct sur le secteur du photojournalisme. De nombreux photojournalistes utilisent les ventes de stocks pour en tirer un revenu de remplacement ou complémentaire. De manière similaire, pour un éditeur d'images, les bibliothèques d'images en stock peuvent dans certains cas se substituer à un travail éditorial commissionné. Si une publication a le choix de commissionner une nouvelle

² Voir "The professional future of photographers: Research carried out for the Danish Union of Journalists between February and May 2007" en annexe C du présent rapport, qui tirait la même conclusion, à savoir : "Photographers are faced with an amazing paradox: although demand for both moving pictures and stills has never been greater, a large – and growing – number of photographers are finding that their position on the labour market has been weakened and their professional future looks uncertain."

³ Voir <http://www.demotix.com>, qui, au moment où nous écrivons, prétend avoir 5,000 contributeurs amateurs et professionnels.

Les droits d'auteurs sont une notion que ne comprend pas bien le consommateur moyen qui ne voit rien de mal à partager des fichiers numériques avec ses contacts sur Internet.

photographie, ou d'utiliser des images de bibliothèques, un éditeur d'images sera influencé par le prix relatif de ces deux solutions. De moins en moins d'éditeurs d'images commissionnent encore aujourd'hui un photographe relativement cher pour prendre des clichés lors d'une mission s'il existe une alternative relativement bon marché et librement accessible dans une bibliothèque d'images.

La majorité des ventes de photographies de stock passe traditionnellement par une agence. Toutefois, la présence d'un intermédiaire – l'agence – entre le photographe et le consommateur résulte inévitablement en une perte de contrôle de la revente des photographies (particulièrement en ce qui concerne leur prix) et cette perte de contrôle peut donner lieu à des frictions entre les photographes et les bibliothèques d'images. Pour l'anecdote, au moment où nous rédigeons le présent rapport, peu de photographes trouvent que leur agence de stock vend leur travail à ce qu'ils estiment être sa véritable valeur.

Le problème est toutefois complexe et comporte de multiples aspects. L'agence gérant le stock opère dans un secteur qui tend vers l'idéal économique qui voudrait qu'à tout moment, tous les acheteurs et les vendeurs ont l'occasion de connaître les autres prix sur le marché. Cela conduirait à une concurrence accrue, particulièrement par rapport au prix.

Une telle situation produit inévitablement deux résultats. Tout d'abord, face à des marges bénéficiaires qui fondent, mais souhaitant conserver un niveau de profit identique, les bibliothèques d'images essaieront d'abord d'influer sur le pourcentage qu'elles paient aux photographes qui y contribuent, ou tenteront d'augmenter le volume des ventes en concluant des contrats « de gros » ou par un système d'abonnements.

Ensuite, il est évident que certaines très grandes bibliothèques d'images (comme Corbis

qui n'a jamais été rentable) ont choisi d'essayer de conquérir l'ensemble du marché par des réductions de prix agressives, au détriment d'un bénéfice d'une année à l'autre. Les agences et les photographes partagent peut-être le revenu que procure la vente des images, mais cela ne signifie pas que l'intérêt de l'agence correspond à l'intérêt du photographe – ou du secteur dans son ensemble. Corbis est peut-être financée par un bienfaiteur milliardaire mais pas les photographes.

Tâches multiples et talents multiples

En réaction à ces pressions, le secteur des médias traditionnels a cherché à modifier les conditions de travail des photojournalistes qu'il emploie à temps plein, plus particulièrement en ce qui concerne la multiplicité des qualifications et des missions. Les frontières traditionnelles entre les différentes formes de collecte d'infos sont en train de se modifier à la suite des réductions budgétaires et des progrès technologiques.

Le problème est double. D'abord, au lieu d'envoyer un journaliste et un photographe en mission, de nombreux quotidiens demandent à un journaliste de leur fournir à la fois l'info visuelle et l'écrit. (Remarquons à cet égard que l'on demande beaucoup plus souvent à un représentant de la presse écrite de fournir des images qu'à un photojournaliste d'écrire son reportage).⁴

Ensuite, il semble évident que, très vite, les photographes seront capables de filmer en vidéo dans le cadre de la couverture d'événements⁵, et qu'on leur demandera d'ailleurs de le faire, tout comme les journalistes doivent déjà écrire différentes versions de leur reportage, d'une part pour la presse écrite et d'autre part pour les publications en ligne. La technologie existe depuis de nombreuses années déjà et les photographes qui utilisent des appareils numériques professionnels savent qu'ils peuvent compléter leur équipement

⁴ On en trouve un exemple récent avec le quotidien belge Het Nieuwsblad, qui annonçait en 2009 qu'il aurait recours à des correspondants régionaux pour la fourniture d'images en vue d'une publication et qu'il licencierait 35 photographes régionaux.

⁵ La couverture du numéro d'Esquire de juin 2009 présente une image de qualité photographique réalisée à partir d'un arrêt sur image d'un enregistrement vidéo: voir <http://www.niemanlab.org/2009/05/frame-grabbing-the-art-of-drawing-great-photography-from-video/> Voir également http://www.pdnonline.com/pdn/research/article_display.jsp?vnu_content_id=1002765131 pour voir comment la vidéo est utilisée par les quotidiens américains comme le Dallas Morning News et le Detroit Free Press.

avec les fonctionnalités nécessaires pour filmer en vidéo.

La prévalence de cette multiplicité de tâches a entraîné une érosion des normes professionnelles. Le besoin de changement semble plus rapide que la nécessité d'inclure des formations supplémentaires. Cette tendance se poursuivra avec l'apparition de technologies convergentes.

Droits d'auteur

La défense des droits des photojournalistes se concentre souvent sur les problèmes de droits d'auteur. Ceux-ci font également l'objet d'attaques persistantes, que ce soit de la part de maisons d'édition qui souhaitent acquérir des droits plus importants de la part des photographes sans paiement supplémentaire⁶ ou de la part du grand public qui n'est souvent pas conscient ou ne tient pas compte des restrictions liées à l'utilisation des images qu'il trouve. Les droits d'auteurs sont une notion que ne comprend pas bien le consommateur moyen qui ne voit rien de mal à partager des fichiers numériques avec ses contacts sur Internet.

Les diffuseurs d'informations demandent souvent à leurs lecteurs de leur fournir des images des infos mais offrent peu voire même rien en échange de l'utilisation de leurs droits d'auteur. Une nouvelle législation permettant des exonérations de droits d'auteurs pour des « œuvres orphelines », qui pourrait aussi voir le jour, ne fera qu'aggraver la situation, plus encore si on le permet à un tarif inférieur à la valeur marchande d'autres images.

Non seulement le grand public est fournisseur de propriété intellectuelle, mais il en est aussi le consommateur. Pourtant, il n'existe actuellement que très peu de modèles satisfaisants pour persuader le consommateur à payer pour la propriété intellectuelle en cas de distribution électronique. Pour chaque iTunes Store qui requiert un paiement pour pouvoir utiliser le service, il existe de nombreux sites pirates ou d'autres sites d'échange de fichiers « peer-to-peer » ne requérant aucun paiement.

Dans le domaine des infos, la publication en ligne va se généraliser au détriment de l'édition papier conventionnelle. Le revenu des photographes chutera à mesure que les recettes publicitaires, les revenus et les tirages des imprimés diminueront.

Restrictions sur la photographie

Le travail des photojournalistes a fait l'objet d'un nombre croissant de restrictions aussi bien de la part des instances publiques que d'organisations privées. A la suite de récents problèmes liés au terrorisme, les autorités nationales ont cherché à limiter et à contrôler l'action des photographes en arguant de motifs de « sûreté », en arrêtant ou en harcelant souvent les journalistes en vertu de pouvoirs qui leur seraient conférés par des législations vagues et mal conçues.⁷

Ces mesures au niveau des Etats s'accompagnent d'un niveau accru d'interférence privée dans le travail des photographes, comme les restrictions aux prises de vues dans des propriétés privées (même les domaines privés ouverts au public comme des centres commerciaux) et les tentatives de propriétaire d'étendre la protection de droits d'auteur sur les bâtiments et ouvrages d'art publics – comme l'éclairage de la Tour Eiffel.⁸ Il est clair qu'il devient de plus en plus difficile pour le photojournaliste de travailler librement, au point que la photographie de rue risque de devenir totalement interdite.

Le photojournalisme a survécu et s'est développé depuis plus de 150 ans en profitant de nouvelles opportunités et défis. Les innovations technologiques, allant de l'invention de la poudre de flash jusqu'à l'apparition du numérique, ont orienté l'évolution du photojournalisme. Les quotidiens et les autres organisations de médias ont agi comme des « saints patrons » non officiels du photojournalisme, donnant ainsi un élan économique au secteur. Les autorités étatiques et autres ont essayé de dicter ce que le public avait le droit de voir et ont généralement échoué.

⁶ 93% des personnes interrogées lors d'une enquête du British Photographic Council en mars 2009 affirment avoir subi des pressions en vue de consentir des licences plus larges sur leurs œuvres sans rémunération supplémentaire, et 76% déclarent que leur revenu a diminué de ce fait. Source: <http://www.british-photographic-council.org/survey/>

⁷ Des amendements à la Loi anti-terrorisme britannique, qui sont entrés en vigueur en février 2009, prévoient l'arrestation et des peines d'emprisonnement de quiconque prendrait des photos d'agents de police ou d'autres fonctionnaires qui seraient "susceptible d'être utiles à une personne commettant ou préparant un acte de terrorisme". La FEJ et la NUJ, qui ont toutes deux condamné cette loi, craignent que cette loi soit utilisée pour empêcher les journalistes de faire leur travail normalement.

⁸ Voir http://www.tour-eiffel.fr/teiffel/R-U/pratique/faq/index.html?id=2_10

L'avenir du photojournalisme combine ces problèmes actuels avec une question plus pressante. Si l'on ne tient pas compte des progrès technologiques, le rôle d'un photojournaliste en 2009 n'est pas tellement différent de celui d'un photojournaliste de 1999 ou 1989. Mais pourrons-nous en dire de même dans dix ans ? Le photojournalisme sera-t-il encore le travail d'un professionnel qualifié se consacrant entièrement à son ac-

tivité ou ne sera-ce plus qu'un aspect d'une activité plus large incluant l'écriture, le montage et l'enregistrement vidéo ? Les chaînes d'information ou les galeries d'art seront-elles encore les « saints-patrons » du photojournalisme ? Ces questions continueront à provoquer une instabilité dans le secteur aussi longtemps que nous ne serons pas sûrs des nouveaux canaux par lesquels l'information sera diffusée et que nous ne pourrons prédire l'avenir.

contracts copy
demand different
equipment events
freelance
expensive
freely frequent given grabbing heavy house
journalists lack level lower making
increased internet journalism
managements market material media money multi-media music needs
pay payment photo photo-reporters
photographers photography pictures police price
public publishers quality re-
rights semi-
restrictive

2 L'enquête

L'enquête était destinée à fournir des informations sur la situation actuelle du secteur du photojournalisme en Europe et des réactions actuellement développées par les syndicats représentatifs en Europe.

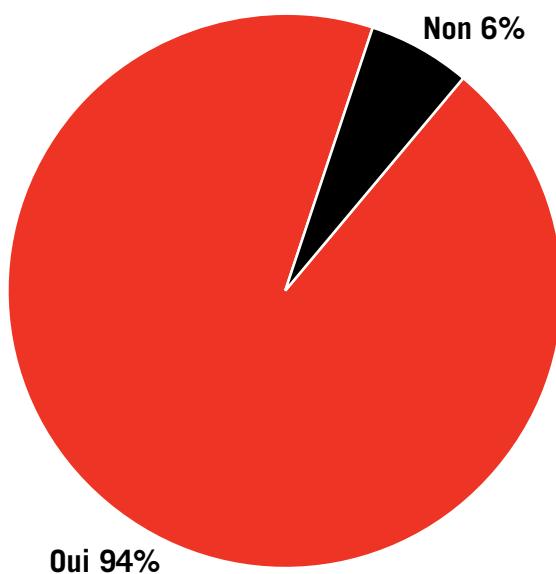
L'enquête comportait trois parties:

- 1 Généralités
- 2 Conditions sociales
- 3 Conditions légales et professionnelles

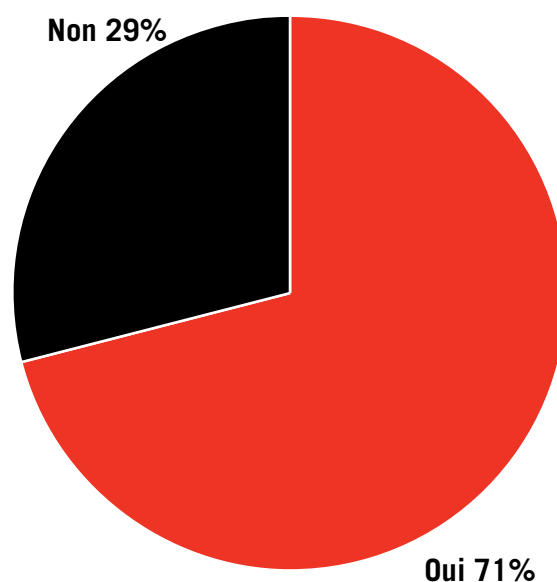
Les pages suivantes comportent des représentations graphiques des réponses à l'enquête. Les questions figurent au complet en annexe.

GENERAL	Votre syndicat représente-t-il des PJ?			Les PJ sont-ils représentés dans vos organes de prise de décision (conseils, comités directeurs)?	Votre syndicat déploie-t-il des activités de recrutement spécifiques pour les PJ?
		Présence du photojournalisme	Rapport approximatif h/f		
Belgique	Oui	Environ 6%	de 85-75 à 15-25	Oui	Non
Croatie	Oui	En baisse	93/7	Oui	Non
Chypre	Oui	En hausse	Large majorité masculine	Non	Non
Danemark	Oui	En hausse (vient de 8%)	83/17	Oui	Oui
Finlande	Oui	En hausse	70/30	Oui	Non
France	Oui	En hausse (vient de 5%)	70/30	Oui	Oui
Allemagne	Oui	En baisse	65/35	Oui	Oui
Grèce	Non			Non	Non
Italie	Oui	En baisse	99/1	Non	Oui
Lituanie	Oui	En hausse	Majorité masculine	Oui	Oui
Pologne	Oui	environ 10%	09-1	Oui	Non
Portugal	Oui		89/11 masculins	Oui	Non
Slovaquie	Oui			Non	Non
Espagne	Oui	En hausse	70/30 masculins	Non	Non
Suède	Oui	En baisse (895 membres)	75/25	Oui	Non
Suisse	Oui	En hausse (vient de 13%)		Oui	Non
R-U	Oui	En baisse	66/34	Oui	Oui
Total rép. positives (sur 17)	16			12	6

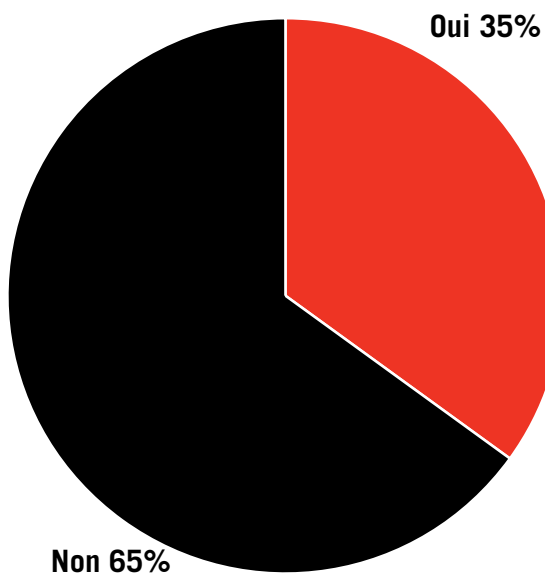
1.1 Votre syndicat représente-t-il les photojournalistes?



1.2 Les photojournalistes sont-ils représentés dans vos organes de prise de décision (conseils, comités directeurs)?



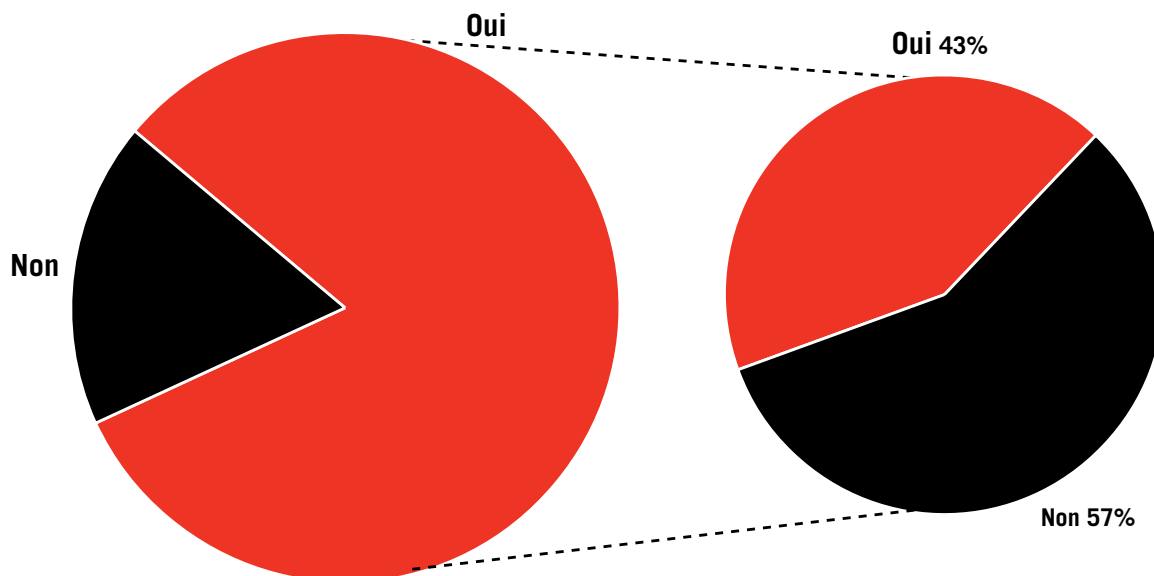
1.3 Votre syndicat déploie-t-il des activités de recrutement spécifiques pour les photojournalistes?



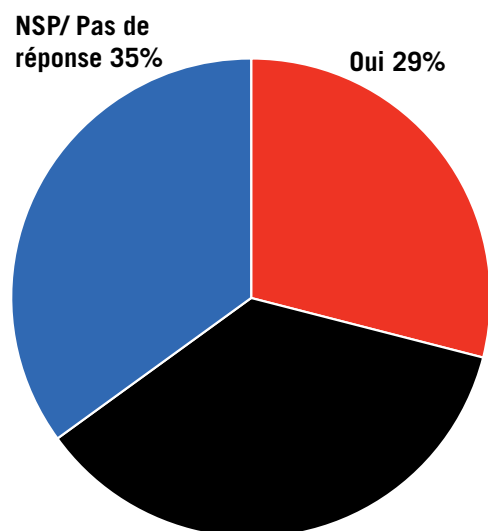
2. Conditions sociales pour les Photojournalistes salariés et freelance

	Les PJ sont-ils couverts par des contrats de journaliste nationaux ou d'entreprise?		Contrats individuels: votre syndicat fournit-il des contrats-types ou modèles pour les PJ	Honoraires		Régimes de sécurité sociale: existe-t-il des assurances maladie ou accidents pour les PJ?	Les employeurs couvrent-ils les coûts de l'équipement numérique (caméra, laptop etc.)?
		Indépendants inclus?		Votre syndicat émet-il des recommandations en matière d'honoraires?	Existe-t-il plus d'une recommandation d'honoraires dans votre pays?		
Belgique	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Croatie	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui (temps plein)	Oui
Chypre	Oui	Non	*	Non	*	Oui	Non
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Finlande	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
France	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Allemagne	Oui	Oui	*	Oui	Non	Oui	Non
Grèce	Oui	Oui	*	Non		Oui	Oui
Italie	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Lituanie	Non	*	*	Non	Non	Non	Oui
Pologne	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Portugal	Oui	Non	Non	Non	*	Non	Oui
Slovaquie	Non	*	*	Oui	*	Oui	*
Espagne	Oui	Non	Non	*	Oui	Oui	Non
Suède	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suisse	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	*
R-U	Non	*	*	*	*	*	*
Total Réponses positives (sur 17)	14	6	5	10	6	14	10

2.1 Les photojournalistes sont-ils couverts par des contrats pour journalistes au niveau national ou au niveau de l'entreprise ? Des conventions collectives existent-elles? Si oui, les freelances/pigistes sont-ils couverts ?

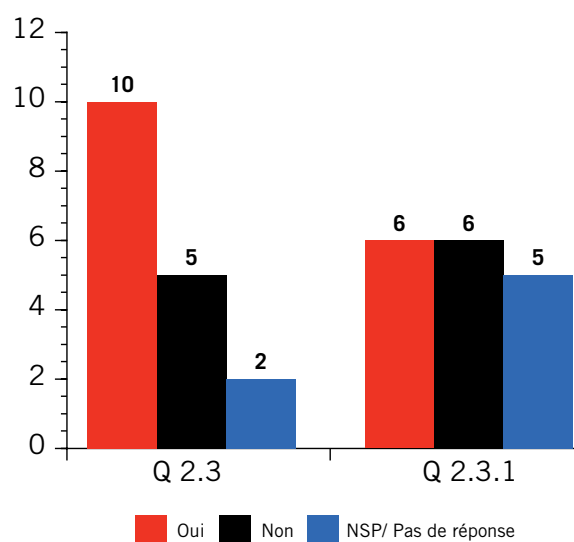


2.2 Contrats individuels: Votre syndicat fournit-il des contrats types aux photojournalistes?

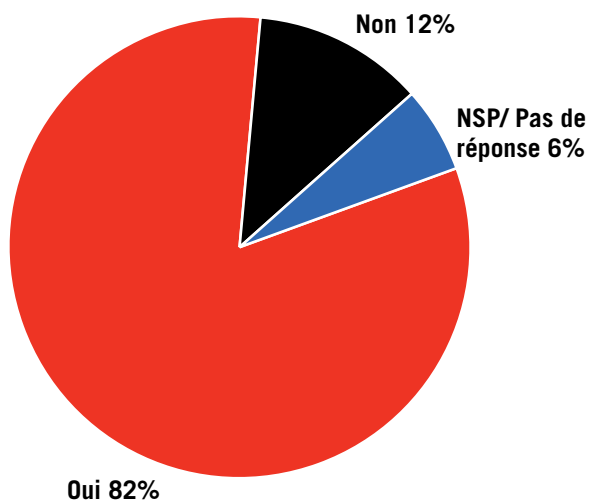


2.3 Honoraires: votre syndicat émet-il des recommandations en matière d'honoraires?

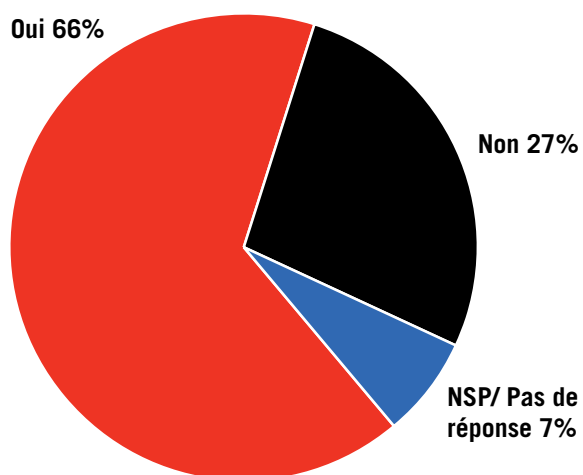
2.3.1 Existe-t-il plus d'une recommandation en matière d'honoraires dans votre pays ?



2.4 Régimes de sécurité sociale : existe-t-il des assurances maladie pour les photojournalistes?



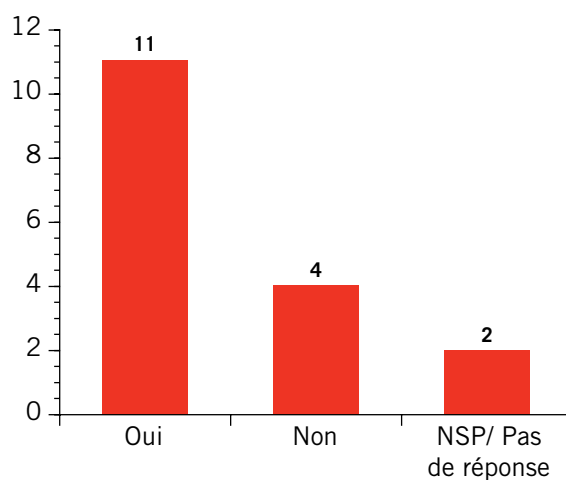
2.5 Les employeurs couvrent-ils le coût de l'équipement numérique (caméra, laptop, etc.)?



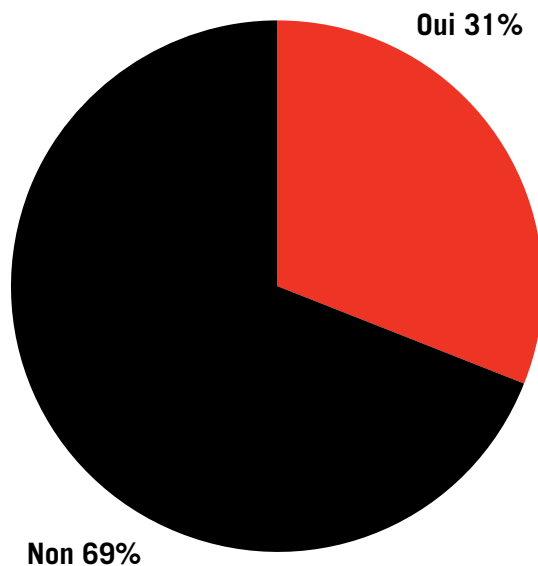
Droits d'auteur (droits moraux et économiques)

	Les droits moraux des photographes sont-ils appliqués dans votre pays?	Votre syndicat a-t-il adopté une politique particulière concernant les modifications d'images?	Les photographes sont-ils rémunérés si leur travail est réutilisé dans un format différent ?	Les photographes reçoivent-ils des honoraires pour la reprographie?	Les droits d'auteurs des photographes amateurs sont-ils appliqués dans votre pays?
Belgique	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Croatie	Non	Non	Non	Oui	Non
Chypre	Non	Oui	*	Non	Non
Danemark	*	Oui	Oui	Oui	Oui
Finlande	Oui	Non	Oui	Oui	*
France	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Allemagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Grèce	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Italie	*	Non	*	Non	Oui
Lituanie	Oui	Non	Oui	Non	Non
Pologne	Non	Non	Non	Oui	Oui
Portugal	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Slovaquie	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Espagne	Oui	Non	Non	Non	Non
Suède	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suisse	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
R-U	Non	*	Oui	Oui	Non
Total rép. positives (sur 17)	10	5	10	12	11

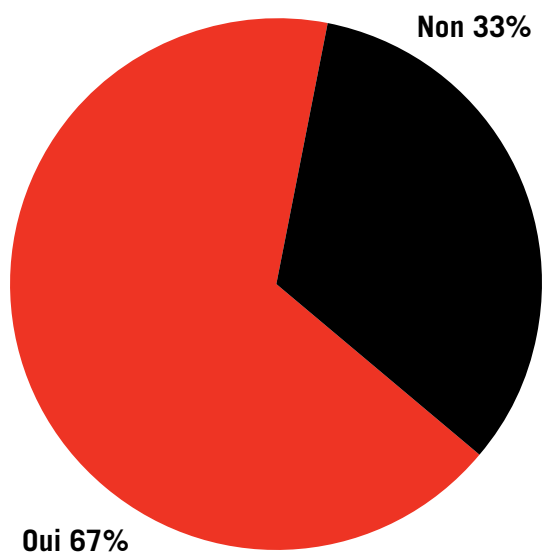
3.1.1 Les droits moraux des photographes sont-ils appliqués dans votre pays? (Droit d'être cité, de s'opposer aux modifications)?



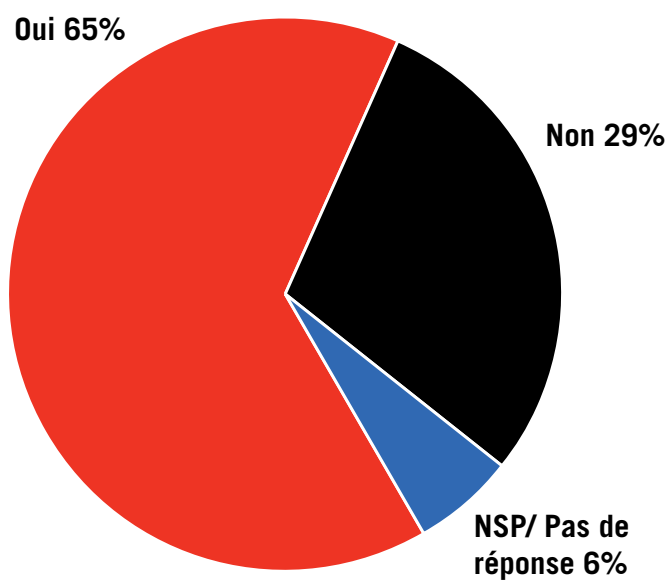
3.1.2 Votre syndicat a-t-il adopté une politique particulière concernant les modifications d'images? (par exemple dans un code de déontologie)?



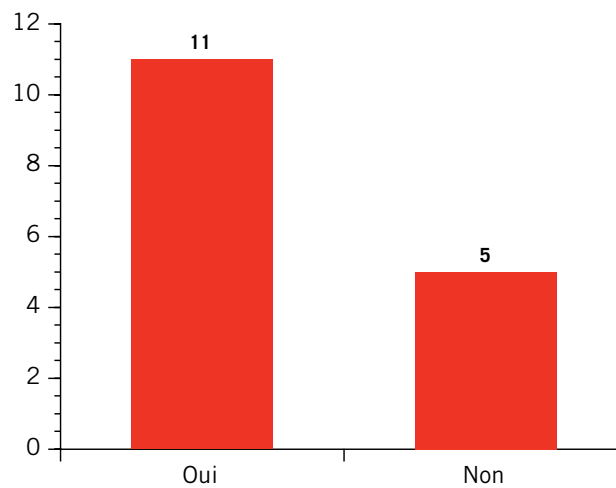
3.1.3. Les photographes sont-ils rémunérés si leur travail est réutilisé dans un format différent ? (Internet, archives, autre média)?



3.1.4 Les photographes reçoivent-ils une rémunération pour la reprographie? (par des sociétés de collecte ou d'autres organes)?



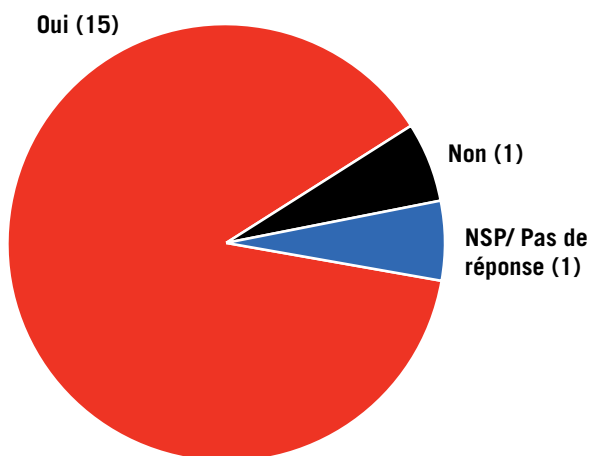
3.1.5 Les droits d'auteurs (droits moraux et économiques) des photographes amateurs sont-ils appliqués dans votre pays?



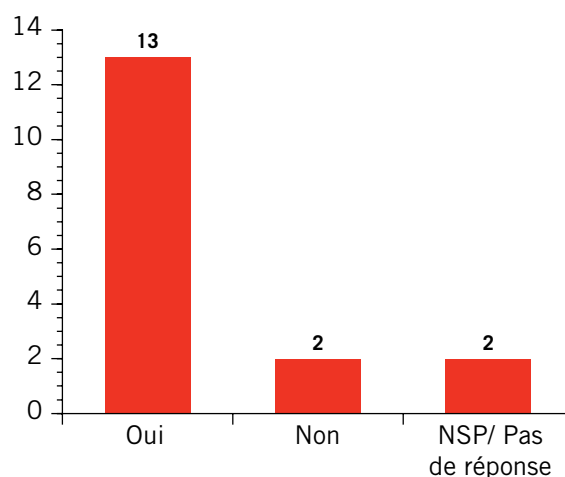
Autres conditions légales: restrictions légales

	Existe-t-il des restrictions légales à l'exercice de la profession?	Accès aux grands événements en Europe		Considérez-vous que la législation anti-terroriste entrave la liberté de travailler des PJ?
		Avez-vous été confronté à des problèmes d'accès des PJ à de grands événements publics dans votre pays?	Connaissez-vous les directives de la FEJ pour les photographes ?	
Belgique	Oui	Oui	Non	Non
Croatie	Oui	Oui	Non	Oui
Chypre	Oui	Oui	Oui	Oui
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui
Finlande	Non	Oui	Oui	Non
France	Oui	Oui	Oui	Non
Allemagne	Oui	Oui	Oui	Oui
Grèce	Oui	Oui	*	Oui
Italie	Oui	Oui	Oui	Non
Lituanie	Oui	Oui	Non	Oui
Pologne	Oui	Non	Oui	Non
Portugal	Oui	Oui	Oui	Oui
Slovaquie	*	*	Oui	*
Espagne	Oui	Non	Non	Oui
Suède	Oui	Oui	Oui	Oui
Suisse	Oui	Oui	Non	Oui
R-U	Oui	*	Non	Oui
Total rép. positives (sur 17)	15	13	10	11

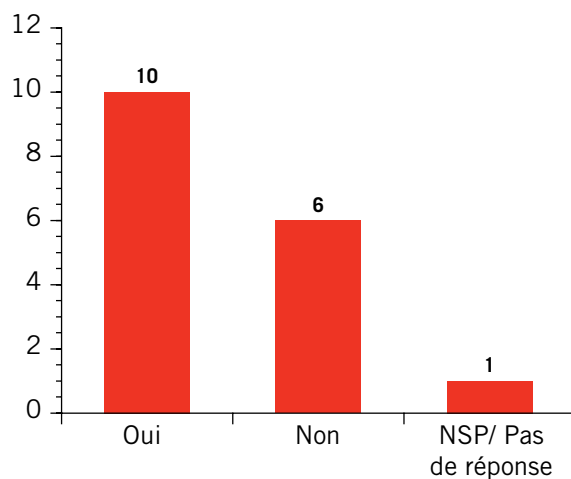
3.2 Existe-t-il des restrictions légales à l'exercice de la profession? (vie privée, personnages public, édifices publics et monuments, couverture des audiences en justice)?



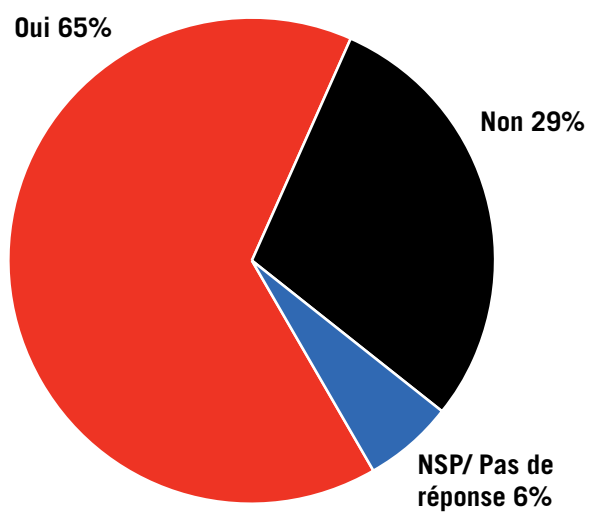
3.2.1 Avez-vous été confronté à des problèmes d'accès des photojournalistes à de grands événements publics dans votre pays?



3.2.2 Connaissez-vous les directives de la FEJ pour les photographes ?



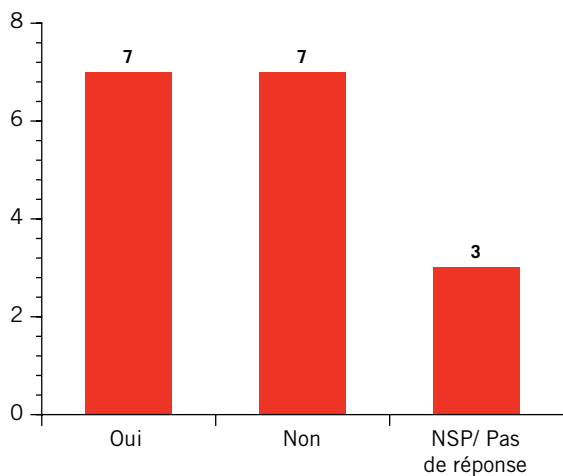
3.4 Considérez-vous que la législation anti-terroriste entrave la liberté de travailler des photojournalistes?



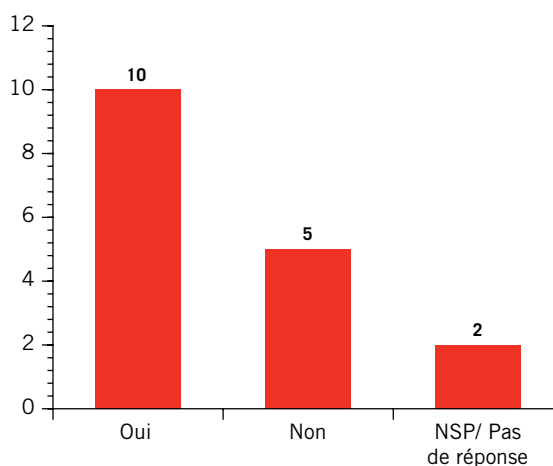
Enseignement et formation continue

	Votre syndicat prévoit-t-il une formation spécifique pour les photojournalistes?	Existe-t-il une formation ou un diplôme spécial pour les responsables images dans les rédactions ?	Les PJ dans votre pays pratiquent-ils aussi la photographie PR / commerciale comme des portraits commerciaux, la photographie publicitaire, la couverture de mariages ou d'autres événements?	Quel pourcentage?
Belgique	Non	*	Non	
Croatie	Oui	Oui	Oui	20 -30%
Chypre	Non	Non	Oui	*
Danemark	Oui	Oui	Non	*
Finlande	Oui	Non	Oui	*
France	Non	Non	Oui	*
Allemagne	*	Non	Oui	20%
Grèce	Oui	Oui	Oui	90%
Italie	Non	Non	Oui	> 80%
Lituanie	Oui	Non	Oui	40%
Pologne	*	Non	Non	*
Portugal	Non	Oui	Non	*
Slovaquie	Non	Oui	*	*
Espagne	Oui	Non	Oui	40%
Suède	Oui	Non	Oui	*
Suisse	Non	Non	Oui	20-40%
R-U	*	*	Oui	*
Total rép. positives	7	5	12	*

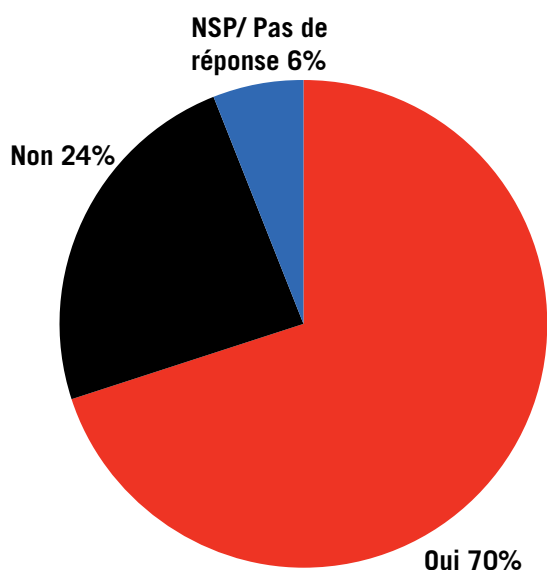
3.5.1 Votre syndicat prévoit-t-il une formation spécifique pour les photojournalistes?



3.5.3 Existe-t-il une formation ou un diplôme spécial pour les responsables photos dans les rédactions ?



3.5.4 Les photojournalistes dans votre pays pratiquent-ils aussi la photographie PR / commerciale comme des portraits commerciaux, la photographie publicitaire, la couverture de mariages ou d'autres événements?





© 2009 MARC VALLÉE

3 Analyse des résultats de l'enquête

Partie générale

Comme on pouvait s'y attendre, la grande majorité des syndicats consultés représentent les photojournalistes, à la seule exception de la Grèce. Le pourcentage de photojournalistes dans ces syndicats varie entre 6% et 13% de l'ensemble des affiliés.

Les photographes femmes constituent un groupe significatif mais minoritaire dans tous les cas, le ratio hommes-femmes variant de 65 contre 35 au R-U à un remarquable 99 contre 1 en Italie. Ce déséquilibre semble refléter le déséquilibre entre les genres dans le secteur de l'information, mais en l'absence de statistiques montrant la véritable fracture du genre dans chaque secteur, il n'est pas possible de dire si les femmes sont sous-représentées dans chaque syndicat. Toutefois, un secteur d'activité et une organisation syndicale dont la raison d'être est la poursuite d'idéaux démocratiques ne peuvent accepter un tel état de choses sans réagir.

La présence de photojournalistes est en hausse et en baisse dans des proportions assez similaires dans les différents pays étudiés et il ne semble pas exister de tendance générale. Il est clair que certains facteurs favorisent l'évolution dans un sens comme dans l'autre. D'un côté, on note des licenciements et le fait que des travailleurs quittent le secteur, de l'autre, on remarque que le recrutement progresse.

La question concernant la participation de photographes à la prise de décision dans les syndicats donne un nombre étonnamment élevé de réponses négatives (36%). Ce résultat semble dû au manque de postes éligibles spécifiquement réservés aux photojournalistes, plutôt qu'au fait que des individualités soient délibérément écartées.

La question de savoir si des postes de représentant ou de responsable devraient

être réservés aux photographes mérite d'être débattue. Même si les problèmes des photojournalistes ne doivent pas nécessairement être défendus par un photographe, le fait de réserver certains postes à des photojournalistes permettrait de mettre davantage l'accent sur les problèmes et garantirait que leurs préoccupations soient prises en considération par les organisations syndicales, en particulier lorsqu'un syndicat dispose déjà de postes similaires pour d'autres secteurs d'activité.

La question concernant un recrutement spécifique pour les photojournalistes a suscité des réponses clairement différenciées. Il est manifeste que les réponses négatives indiquent que les photojournalistes ne sont pas spécifiquement visés, sans vouloir dire pour autant qu'ils seraient activement exclus des actions de recrutement d'affiliés. Si l'on ciblait plus spécifiquement les photojournalistes, les adhésions pourraient augmenter, notamment pour les photojournalistes qui travaillent encore dans des secteurs qui ne sont pas traditionnellement considérés comme terrains de chasse des syndicats. C'est particulièrement le cas maintenant que la convergence technologique et commerciale rendent plus floues les limites entre le journalisme et d'autres activités.

Problèmes auxquels sont confrontés les photojournalistes, par pays

Les réponses données à la question "Quels sont les principaux problèmes auxquels sont confrontés les photojournalistes aujourd'hui?" sont les suivantes:

Belgique

- ▶ Faibles tarifs pour les indépendants.
- ▶ Les photojournalistes sont en situation précaire et souffrent d'un statut d'un faible niveau.

- ▶ Concurrence de la part de photographes amateurs.
- ▶ La multiplicité des tâches et les progrès technologiques ont conduit les journalistes à prendre des photos et les photojournalistes à écrire et produire des vidéos.

Croatie

- ▶ Le marché n'est pas spécifique ni défini.
- ▶ Il existe une agence non spécialisée pour gérer les travaux des photojournalistes.
- ▶ Les prix varient très fort d'une maison d'édition à l'autre.
- ▶ Faibles tarifs.
- ▶ L'équipement est cher.

Chypre

- ▶ Faibles tarifs.
- ▶ Absence de sécurité sociale,
- ▶ Possibilités d'emploi limitées.
- ▶ Absence de reconnaissance et de respect des droits d'auteur.
- ▶ Nécessité de formation professionnelle.

Danemark

- ▶ Maintien d'une qualité élevée.
- ▶ Difficulté à maintenir les prix à un niveau professionnel pour la réutilisation (et droits d'auteur en général).
- ▶ Garantir que les multifonctionnalités et les multimédias, le « journaliste-citoyen » et d'autres initiatives similaires soient réglées par convention sur le lieu de travail (ou par le syndicat au nom des indépendants).
- ▶ Convaincre les médias que des concessions sur la qualité du photojournalisme résulteront en tirages et lectorat en baisse.
- ▶ Mauvaises pratiques venant de pays où les traditions en matière de concertation collective sont moins favorables.
- ▶ Equipement photographique numérique permettant plus facilement à des non-professionnels d'avoir accès au marché.

France

- ▶ Les photojournalistes sont peu reconnus et leur statut auprès des directeurs de journaux est d'un faible niveau.
- ▶ La plupart des photojournalistes régionaux sont des pigistes et attendent souvent pendant des années dans des situations précaires avant que leurs droits soient reconnus.
- ▶ Les photojournalistes employés par des agences de presse sont également en crise aujourd'hui.
- ▶ Le matériel est cher et n'est pas fourni par les employeurs.
- ▶ Les journaux locaux réduisent le nombre de photojournalistes régionaux, ce qui est symptomatique du mauvais traitement dont ils font l'objet en général.
- ▶ Les directeurs de journaux demandent aux journalistes de prendre des photos en ne payant que peu ou rien en sursalaire.
- ▶ Concurrence de la part de citoyens journalistes.
- ▶ Nonbylines.
- ▶ Les quotidiens nationaux n'ont pratiquement pas de photojournalistes salariés.

Finlande

- ▶ Contrats inéquitables, exigeant tous les droits ou des droits très larges. Les médias les ont d'abord exigés des journalistes mais maintenant aussi de plus en plus des photographes.
- ▶ Bas tarifs – principalement à cause de l'offre importante d'images par des banques d'images et des photojournalistes amateurs ou semi-professionnels.
- ▶ Les photojournalistes sont payés moins que ce qui est prévu par les conventions collectives.

Allemagne

- ▶ Images proposées gratuitement ou à des prix inférieurs aux tarifs du marché par des citoyens journalistes et des photographes semi-professionnels.

- ▶ Bas tarifs.
- ▶ Contrats prévoyant le rachat des copyrights / droits d'auteur.
- ▶ Utilisation à divers niveaux par les éditeurs sans rémunération supplémentaire.
- ▶ Concurrence avec des indépendants qui précédemment soumettaient seulement des reportages écrits et fournissent également les images à présent.
- ▶ Concurrence de la part de journalistes salariés qui prennent eux-mêmes leurs photos.
- ▶ Contournés par les maisons d'édition qui utilisent des sites de photos en stock.
- ▶ Equipement « high-tech », payé par les photographes eux-mêmes.
- ▶ Images utilisables librement ou d'autres contenus fournis par les relations publiques ou la publicité.
- ▶ On demande aux journalistes de la presse écrite de prendre des photos.
- ▶ Rachat total des droits, en ce compris de fichiers vidéo ou audio.

Grèce

- ▶ Bas tarifs.
- ▶ Equipement onéreux.
- ▶ Absence de rémunération pour des photos réutilisées en différent formats.

Italie

- ▶ Violation de la liberté des photoreporters individuels dans l'exercice de leur profession – en d'autres termes interdictions injustifiées, menaces et coup.

Lituanie

- ▶ Bas tarifs.
- ▶ Chômage.
- ▶ Equipement onéreux pour ceux qui essaient de travailler comme indépendants.

Portugal

- ▶ Equipement onéreux.
- ▶ Bas tarifs.

Pologne

- ▶ Bas tarifs.
- ▶ Concurrence de la part de « citoyens journalistes ».
- ▶ Problèmes par rapport aux droits d'auteur.

Suède

- ▶ Obtention d'un paiement correct.
- ▶ Beaucoup de journalistes professionnels et semi-professionnels travaillent pour de moins en moins d'argent en réduisant ce que coûte la production d'une photographie de qualité aux yeux des acheteurs.
- ▶ Moins de missions « pain et beurre », ce qui résulte en moins d'argent pour les journalistes indépendants à consacrer à des reportages plus importants, qui prennent du temps.
- ▶ La qualité est moins valorisée quand certaines maisons d'édition ne disposent pas des compétences nécessaires ou d'un intérêt en photojournalisme (« n'importe quelle photo assez bon marché et assez bonne »).
- ▶ Respect des droits d'auteur.
- ▶ Les magazines exigent des droits illimités sur la production comme condition pour pouvoir travailler pour eux.
- ▶ La demande de photojournalisme « sérieux » diminue du fait que les magazines tendent à augmenter leur contenu « léger ».

Suisse

- ▶ Equipement onéreux.
- ▶ Manque de remboursement des dépenses.
- ▶ Bas tarifs.
- ▶ Les journaux gratuits utilisent souvent des non-professionnels.
- ▶ Pas d'apprentissage pour les photojournalistes dans les grands quotidiens.
- ▶ Les droits d'auteur des photojournalistes sont régulièrement violés ; les éditeurs essaient de s'approprier la plupart des droits d'auteur.
- ▶ Les photographes souffrent de pressions sur les délais et donc d'une perte de qualité.

R-U

- ▶ Bas tarifs.
- ▶ Le travail en « free lance » diminue à la suite de réduction des budgets éditoriaux.
- ▶ Equipement et logiciels onéreux qui doivent être renouvelés plus souvent que pour la photographie sur pellicule.
- ▶ Manque de respect des droits d'auteur tant de la part des entreprises que du public.
- ▶ Les entreprises et les éditeurs veulent souvent disposer de droits extensifs ou complets sur le travail fourni et ne veulent pas payer pour une réutilisation.
- ▶ Le public n'est souvent pas conscient des droits d'auteur et il règne une culture ou une impression que du contenu trouvé sur Internet peut ou doit être reproduit gratuitement.
- ▶ Problèmes avec la police et les représentants officiels quant au droit de photographier en public ou lors d'événements publics.
- ▶ Utilisation accrue de contrats restrictifs ou s'arrogeant les droits accordés aux photographes, de la part d'artistes ou d'organisateur lors de concerts.

Slovaquie

- ▶ Les photojournalistes – particulièrement ceux qui travaillent pour des agences de presse – doivent produire de grandes quantités de photos (ils doivent souvent couvrir 2 ou 3 événements par jour).
- ▶ Les photographes salariés sont souvent les premiers à être licenciés quand les quotidiens doivent chercher à réduire leurs coûts.

Espagne

- ▶ Equipement onéreux.
- ▶ Concurrence avec des citoyens journalistes.
- ▶ Les sociétés de médias confient aux photojournalistes indépendants le travail que les photojournalistes salariés ne veulent pas

faire et les forcent à être toujours disponibles si quelque chose survient.

Analyse

Si l'on ventile ces commentaires, voici les principaux points qui reviennent:

Bas tarifs	25%
Concurrence de la part de non-professionnels	17%
Droits d'auteur	17%
Equipement onéreux	12%
Absence de statut	5%
Absence de formation professionnelle	4%
Droit d'accès	4%
Absence de sécurité sociale	4%
Qualité du travail	4%

Trois des quatre préoccupations les plus fréquemment citées dans l'enquête – bas tarifs, concurrence de la part de non-professionnels et l'équipement onéreux – sont surtout des préoccupations économiques. Les droits d'auteur comportent eux-aussi un aspect économique significatif.

Le prix payé pour le photojournalisme a chuté en termes réels (et souvent non-corrigés) et est devenu la plus grosse difficulté à laquelle sont confrontés les photojournalistes prospectifs.

Vu l'impact des sources de photographies non professionnelles, on peut sans risque suggérer qu'il existe un lien entre l'offre d'imagerie gratuite ou bon marché en hausse et le déclin du revenu des photojournalistes professionnels.

Le coût d'un équipement professionnel pose manifestement un problème, notamment si l'on considère la diminution des niveaux de rémunération. Les rapides développements qualitatifs de la photographie numérique requièrent une mise à niveau fréquente de l'équipement⁹ ainsi qu'une gamme élargie de compétences (comme la post production) incluses dans les honoraires.

L'ingérence des autorités en matière

⁹ Un exemple simple mais éloquent du temps qu'il faut pour qu'un équipement numérique soit dépassé nous est fourni par les dates de sortie des boîtiers professionnels de Nikon. Les quatre boîtiers Nikon SLR les plus récents – F3 (lancé en 1980), F4 (1988), F5 (1996) et F6 (2004) – ont été présentés à des intervalles de huit ans. Toutefois, les boîtiers professionnels équivalents pour les appareils numériques sont produits à des intervalles de trois ou quatre ans, comme les séries D1 (produite en 1999), D2 (2003) et D3 (2006). La vitesse de l'évolution de l'équipement numérique est encore plus rapide qu'on ne pourrait le croire d'après ces chiffres, puisque des modèles intermédiaires – les Nikon D1X, D2X et D3X – ont été lancés également et qu'ils présentent tous des améliorations qualitatives et de performances significatives par rapport à leurs prédécesseurs. Sur cette base, nos calculs, même approximatifs, indiquent que la durée de vie de l'équipement numérique n'est que d'un cinquième de celle d'un équipement avec pellicule.

de sûreté ou d'organisations privées dans l'activité des photojournalistes pour des raisons commerciales ou de respect de la vie privée sont relativement moins citées dans l'enquête, même si la question fait plus de vagues au R-U. On peut se demander si cela est dû à une série de facteurs sociaux qui ne jouent qu'au R-U ou à des pratiques différentes ailleurs.

L'absence de statut, de formation et le type de travail publié ont moins d'importance pour les personnes interrogées que les préoccupations financières omniprésentes. Les réunions lors de la conférence de Paris ont clairement fait apparaître que ces préoccupations et les tentatives d'y faire face constituent des éléments essentiels d'une approche globale en vue de garantir le développement continu du photojournalisme à l'avenir.

Conditions sociales

Près de 80% des personnes interrogées rapportent que les photojournalistes sont couverts par des conventions nationales. Sur un marché où la plupart des membres de la profession sont employés par des canaux de médias dans le cadre de conventions nationales, il est évident que cela procure des possibilités de négociation collective et donc de représentation effective des intérêts des photographes.

Toutefois, moins de 40% des syndicats affirment que la même représentation s'étend au secteur des indépendants. Cela a des implications importantes dans le marché global avec un secteur indépendant en hausse, et plus encore si le pourcentage de personnel salarié décline.

L'exclusion du travail « free lance » des conventions nationales peut représenter un obstacle à une représentation syndicale effective, du moins en termes de considérations financières et est susceptible de conduire à une érosion des niveaux globaux de rémunérations. Toutefois, l'exemple de pays comme le Danemark montre que des conventions collectives peuvent être négociées en incluant les indépendants.¹⁰

A tout le moins, des forces du marché qui joueraient sans aucune entrave réduiraient les tarifs jusqu'à un niveau auquel les normes que l'on est en droit d'espérer en termes de prestations sociales, de normes journalistiques

et de statut professionnel seront de plus en plus difficiles à maintenir. Il semble clair que le statut et la représentation des travailleurs indépendants constituent un défi majeur.

Tous les syndicats affiliés ne proposent pas des contrats-types, ni ne recommandent des honoraires aux photojournalistes. Moins de la moitié des syndicats proposent des contrats-types et, si plus de 60% recommandent certains niveaux d'honoraires, la plupart de ces barèmes ne sont communiqués que conjointement aux recommandations d'autres organisations dans le même pays.

Il semble que cette situation bénéficierait de directives supplémentaires et plus claires envers ceux qui achètent des services en photographie. Un encadrement précis des bonnes pratiques concernant la commission ou le recrutement de photojournalistes permettrait à toutes les parties intéressées de savoir précisément quel est le niveau de rémunération et les termes et conditions acceptables. Les syndicats pourraient les utiliser pour faire la distinction entre les employeurs qui se conforment aux normes admises et émettre des recommandations à leurs membres sur cette base. Par contre, le danger est d'écarter du syndicat des affiliés qui travaillent déjà pour ces employeurs, ou qui ont l'impression qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'accepter les prix proposés – alors que ce sont en fait ces membres-là qui ont peut-être le plus besoin d'une aide syndicale.

Pour respecter l'idéal d'un marché unique européen, il pourrait être utile d'envisager la possibilité d'établir des points de référence paneuropéens des conditions de travail auxquels on pourrait se référer lors de négociations contractuelles.

La grande majorité des personnes interrogées rapporte que les photojournalistes bénéficient d'une couverture en soins de santé et sécurité. Toutefois, il semble que cela concerne surtout des journalistes salariés et que les photojournalistes indépendants ne bénéficient pas de ces régimes, à l'exception du plan Pigiste en France. Les photojournalistes indépendants doivent généralement recourir à une assurance privée ou dépendent d'une allocation de chômage ou d'un autre régime de sécurité sociale, qui varient fortement d'un pays à l'autre.

¹⁰ Voir, par exemple, IFJ août 2007: "Bargaining Victory Ends Six-month Battle for Freelance Union Rights in Denmark": <http://www.ifj.org/en/articles/bargaining-victory-ends-six-month-battle-for-freelance-union-rights-in-Denemark>

L'UE est favorable à une harmonisation et à une rationalisation des systèmes existant dans les Etats membres, avec une participation accrue du secteur privé. Actuellement, la situation varie entre les différents pays et même entre différentes régions d'un même pays.

Le régime de sécurité sociale suisse par exemple n'inclut pas les indépendants et la qualité de l'aide est pire dans les parties germanophone et italienne de la Suisse, car il n'y existe pas de conventions collectives applicables. Toutefois, les indépendants peuvent contracter des plans auprès du secteur privé pour se couvrir en cas d'accident ou de maladie. En général, les travailleurs indépendants ne sont pas bien couverts et l'on attend d'eux qu'ils prennent leurs propres dispositions avec le secteur privé ou qu'ils se contentent de l'assistance publique de base.

En Allemagne, la loi de 1981 sur la sécurité sociale des artistes (Künstler-Sozialversicherungsgesetz, ou KSVG) prévoit une assurance maladie et une pension d'Etat pour les créateurs indépendants.¹¹ Ce plan prévoit que l'indépendant ne paie que 50% des cotisations totales, 20% étant payé par le gouvernement et le reste par des organisations qui emploient des créateurs indépendants, comme les maisons d'édition, les quotidiens ou les agences de RP.

Le système Pigiste français

En France, les syndicats se sont longtemps et durement battus en faveur de la mise en place du système pigiste, qui traite les indépendants comme des employés de fait, les impose à la source, leur employeur devenant également responsable civilement de leurs contributions vis-à-vis de l'Etat.

En vertu du système Pigiste, un photographe indépendant est un employé au sens de la loi. Ils bénéficient de droits qui ne sont normalement réservés qu'aux seuls employés salariés, comme le pécule de vacances, l'assurance chômage, la formation, le « treizième mois » et un droit à la « clause de conscience ».

Toutefois, ces droits ne sont pas toujours respectés et la loi se contredit parfois. En France, les photojournalistes qui ne sont pas couverts par

le système Pigiste se retrouvent parfois dans des situations extrêmement précaires.

Le système Pigiste pourrait néanmoins servir d'exemple d'une méthode de gestion des conventions collectives dans le reste de l'Europe où l'on utilise des indépendants plutôt que du personnel.

Il est clair qu'il faudrait que les syndicats fassent du lobbying et mènent campagne en faveur d'une meilleure couverture en sécurité sociale pour ceux qui ne sont pas pris en compte par les programmes existants.

Il semble qu'il y ait moins d'employeurs qui fournissent l'équipement photographique comme des appareils ou des ordinateurs portables.

Conditions légales et professionnelles

Droits d'auteur

Les droits des photographes sont un des éléments figurant dans les lois régissant les droits d'auteur et sont protégés au plan international par la Convention de Berne. En général, l'auteur est la personne dont la créativité a donné lieu à la création de l'œuvre, même si la définition précise varie d'un pays à l'autre.

Les droits d'auteur sont constitués de deux éléments, dont les détails varient selon les pays.¹² Le droit économique est un droit de propriété limité dans le temps, qui peut généralement être transmis par l'auteur à d'autres personnes tout comme toute autre propriété (bien que certains pays exigent que la transmission se fasse sous la forme d'un contrat écrit). Ce droit permet à l'auteur de tirer un profit financier de sa création et inclut le droit exclusif d'autoriser la reproduction de l'œuvre sous quelque forme que ce soit.¹³

Le droit moral d'un auteur est basé sur le principe qu'une œuvre de création constitue une expression de la personnalité de son auteur: les droits moraux sont dès lors personnels à l'auteur et ne peuvent en général se transmettre à d'autres personnes, sauf par héritage lorsque l'auteur décède. Les droits moraux incluent le droit d'être identifié en tant qu'auteur de l'œuvre et le droit de s'opposer à toute distorsion ou mutilation de l'œuvre qui serait préjudiciable à son honneur ou sa réputation.¹⁴ Dans de

¹¹ Des informations plus détaillées sur la Künstler-Sozialversicherungsgesetz sont disponibles à l'adresse http://portal.unesco.org/culture/en/ev.php-URL_ID=34252

¹² La présentation faite à la conférence de Paris en 2007 par Mike Holderness, Président, de la Fédération européenne des Journalistes Groupe d'Experts Droits d'auteur, en donne un excellent aperçu. Elle est disponible sur le site <http://www.londonfreelance.org/ar/paris/>

¹³ Art. 9, Convention de Berne. http://www.wipo.int/treaties/en/ip/berne/trtdocs_wo001.html

¹⁴ Art. 6bis, Berne Convention, *ibid.*

nombreux pays, les droits moraux d'un auteur sont perpétuels.

L'application des droits moraux des photographes varie considérablement au sein de notre échantillon avec huit syndicats sur douze qui disent que ces droits sont appliqués. Toutefois, beaucoup moins – moins de 30 % – déploient une politique spécifique par rapport à la manipulation d'images photographiques.¹⁵

Le National Union of Journalists (NUJ) au R-U, est l'un des syndicats qui dispose d'une telle clause en ce qui concerne une manipulation acceptable de l'image. Le Code de Conduite¹⁶ de 2006 contenait la clause suivante:

12. Aucun journaliste ne provoquera ou ne permettra sciemment la publication ou la diffusion d'une photographie qui a été manipulée à moins que cette photographie ne soit clairement indiquée comme telle. La manipulation n'inclut pas les activités normales d'esquive, burning, équilibrage des couleurs, suppression des salissures, ajustement des contrastes, recadrage et floutage pour des raisons légales ou de sûreté.

La clause fut supprimée en avril 2007 car on considérait que c'était le seul cas où le Code faisait référence à une technique spécifique, alors qu'il expose des principes généraux et non spécifiques.¹⁷ Toutefois, certains photographes membres du syndicat ont exprimé le souci qu'en supprimant la clause, le syndicat « diluait » l'efficacité du code.¹⁸

Toutes les personnes interrogées ont renvoyé aux difficultés telles que les risques juridiques, les exigences des employeurs en matière de cession complète des droits, les monopoles des médias, les menaces technologiques et les problèmes de développement qui découlent des technologies numériques (par exemple l'utilisation par Google d'œuvres protégées par des droits d'auteur).

Selon la loi allemande sur les droits d'auteur ('*Urhebergesetz*', ou '*UrhG*'), les

droits d'auteur ne sont pas transmissibles, sauf par héritage, et la législation allemande distingue et soutient la première utilisation et des utilisations secondaires. Ce système a été proposé comme modèle de bonne pratique car il serait le meilleur pour les auteurs en promouvant des contrats et des conventions collectives équitables.

La *Urhebervertragsrecht* allemande (loi sur les contrats de droits d'auteur) standardise l'utilisation d'œuvres dans le cadre de la loi sur les droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine du droit civil et privé, clarifie la relation entre l'auteur d'une œuvre et ses contractants, et prévoit une rémunération principalement par l'octroi de licences dans des contrats de licence.

Elle prévoit un droit à des contrats équitables en encourageant des conventions collectives (sur des conditions minimales). Si les éditeurs refusent de négocier, un tribunal indépendant peut revoir les termes contractuels pour les rendre plus équitables.

Honoraires pour une réutilisation

Dans 75% des pays étudiés, les photographes ont droit à une rémunération quand leur travail est réutilisé sous un format différent – comme Internet ou d'autres médias. Toutefois, dans ces pays, on rapporte aussi que ces droits s'érodent et sont cédés sous la pression économique de la part des acheteurs des médias. Bref, du fait des pressions du marché, les photographes se sentent forcés à accepter moins que ce qu'ils pourraient obtenir ou à quoi ils devraient avoir droit.¹⁹

Les réponses montrent que les honoraires pour des services de reprographie, distribués par l'entremise de sociétés de collecte ou d'autres organisations similaires, existent dans neuf des treize pays.

La photographie dans des lieux publics

L'enquête révèle un problème évident de restrictions imposées aux activités

¹⁵ Les propres directives de Reuters par rapport à une manipulation acceptable de l'image peuvent utilement servir de guide pour les syndicats affiliés. Leurs directives – ainsi qu'un aperçu de la controverse Hajj, est jointe en Annexe F ("Reuters and image manipulation") du présent rapport.

¹⁶ Voir <http://www.nuj.org.R-U/innerPagenuj.html?docid=174> pour le code de conduite actuel.

¹⁷ Tim Gopsill, en charge du Conseil d'Éthique du NUJ, cité dans le *British Journal of Photography* le 27 juin 2007. Remarquons que son nom est mal orthographié dans la source originale. Article en ligne: <http://www.bjp-online.com/public/showPage.html?page=455150>

¹⁸ Voir <http://www.bjp-online.com/public/showPage.html?page=455150>

¹⁹ Une enquête de mars 2009 du British Photographic Council constatait que 93% des photographes du R-U interrogés avaient subi des pressions en vue de céder plus de droits aux clients sans augmenter leurs honoraires. Voir <http://british-photographic-council.org/survey>



© 2009 JUSO SCHWEIZ

photojournalistiques par des institutions gouvernementales ou privées. Même si toutes les personnes interrogées n'ont pas rapporté cette situation comme un problème, seule la Finlande a indiqué qu'il n'y avait pas de restrictions légales à l'accès à des événements d'actualité, des bâtiments ou des activités privées.

Tous les syndicats interrogés ont fait état de difficultés pour assister à des grandes manifestations publiques dans leur pays, 70% estimant que la législation antiterroriste avait un impact négatif sur l'activité photojournalistique.

Ces chiffres indiquent que les photojournalistes doivent opérer dans un environnement de moins en moins libre sur l'ensemble du continent. Il est évident que la liberté de la presse risque d'être compromise de manière générale à la suite de législations tendant ostensiblement à protéger le public contre le terrorisme. L'idée que la poursuite légitime d'objectifs journalistiques compromette cette sécurité d'une manière ou d'une autre doit être évoquée et contredite chaque fois que l'occasion s'en présente. Les syndicats nationaux mènent déjà campagne et celles-ci pourraient être utilement stimulées et complétées par une action au plan européen.

Il est déjà largement établi que l'Etat interfère dans le travail normal des journalistes. Un

exemple notable en a été projeté à la conférence de Paris en décembre 2008, avec le court métrage "Collateral Damage", produit par Jason N. Parkinson en association avec le NUJ,²⁰ qui décrit la surveillance de journalistes par la police au R-U.

En avril 2009, lors des manifestations en marge de la réunion du G20, la police métropolitaine, chargée du maintien de l'ordre à Londres, fut très critiquée parce qu'elle contrôlait les journalistes et fut même accusée d'agression à l'encontre des reporters. Indépendamment de cela, les déclarations officielles de la police qui faisaient état du décès d'une personne faisant partie du public lors des manifestations se sont avérées trompeuses et fausses au vu de clichés photographiques ou d'enregistrements vidéo réalisés par des journalistes ou des membres du public. Une déclaration publiée par la police métropolitaine indiquant que la mort de Ian Tomlinson était due à des causes naturelles fut également contredite par une vidéo publiée par le quotidien *The Guardian* et montrant qu'il avait été agressé par un agent de police apparemment sans provocation aucune de sa part.²¹

En Grèce, en juillet 2008, le photographe français de la SIPA Olivier Jobard fut d'abord menotté, puis brutalisé et enfin arrêté par les autorités portuaires qui essayaient de l'empêcher de filmer des réfugiés afghans tentant d'atteindre l'Italie par bateau. Sa caméra fut ensuite détruite.²²

Formation

La moitié des syndicats interrogés dispensent une formation s'adressant spécifiquement aux photojournalistes et la plupart proposent des formations qui peuvent s'avérer utiles pour les photojournalistes. Trois seulement – la Grèce, la Croatie et le Danemark – proposent des formations aux éditeurs, l'Allemagne proposant des ateliers et des formations pour les photojournalistes.

L'exemple du Danemark souligne l'importance de la formation et de la formation continue pour l'avenir des photojournalistes en montrant que leur situation s'est améliorée

²⁰ Voir "NUJ release video showing police treatment of journalists" <http://blogs.journalism.co.R-U/editors/tag/press-freedom-collateral-damage/>

²¹ Pour plus de détails sur les circonstances entourant le décès de Ian Tomlinson, voir l'annexe G.

²² Voir "Un photographe mandaté par Médecins du Monde brutalisé et aujourd'hui interdit de reportage" -http://www.medecinsdumonde.org/gb/presse/communiqués_de_presse/un_photographe_mandaté_par_mdm_brutalise_et_aujourd'hui_interdit_de_reportage

grâce à elle. L'accent est mis sur le fait que le photojournalisme est d'abord une discipline journalistique et non technique.

En outre, une formation à mi-carrière est proposée au personnel d'édition et financée par les recettes des droits d'auteur. Une partie de ces fonds servent chaque année à financer un séminaire pour les groupes de photojournalistes danois, qui permet de diffuser ce message.

Autres activités commerciales

La dernière question de l'enquête demandait si les photojournalistes exerçaient aussi d'autres formes d'activités commerciales comme la

photographie de mariage ou en matière de relations publiques. Nous observons à ce point de vue toute la gamme d'activités économiques allant de la Belgique, où l'on ne rapporte pas de genre d'activité, jusqu'à la Grèce, où une activité commerciale est rapportée à raison de 90%.

La question demande si les photojournalistes peuvent survivre sans revenu non journalistique. Dans des pays comme la Belgique, les diverses autres formes de travaux photographiques qu'un photojournaliste peut pratiquer sont soumis à des restrictions légales. Dans d'autres économies, plus dérégulées, comme au R-U, il serait rare de trouver un photojournaliste qui ne complète pas ses revenus de cette manière.



© 2009 JUPITERIMAGES CORPORATION

4

Les défis auxquels est confronté le photojournalisme

Malgré le rôle crucial que joue le photojournalisme dans notre vie culturelle et politique, une hausse des tarifs pratiqués pour le photojournalisme semble peu probable. L'impact de l'ère de l'Internet sur les médias traditionnels doit encore être pleinement appréhendé, mais jusqu'à ce que l'on trouve un modèle praticable de genèse de revenus par la publication d'infos en ligne, la pression continuera certainement à peser sur les rémunérations des photojournalistes.

Le modèle traditionnel des photojournalistes salariés bénéficiant de la concertation collective, de conditions d'emploi fixes et de contrats contraignants en matière de rémunération risque également d'être remis en question, de plus en plus de photojournalistes salariés devenant indépendants, même si de fortes traditions culturelles permettront de résister à cette évolution dans certains pays.

Il semble probable que vu les pressions financières, les progrès technologiques et une disponibilité croissante, les publications utiliseront toujours plus de contenu généré par les utilisateurs eux-mêmes et des photographies en stock obtenues à partir de Getty Images et Corbis, les deux principales bibliothèques d'images. Flickr²³, les agences de micros stock et d'autres sources d'images bon marché continueront à fournir des images aux chaînes d'information, entraînant inévitablement les prix vers le bas.

Malgré le fait qu'Internet offre un nombre presque illimité de possibilités de publication, le marché du photojournalisme continuera sans doute à régresser. En mai 2009, Jean-Francois

Leroy, fondateur et directeur du festival de photojournalisme Visa pour l'Image a critiqué ce déclin, en l'imputant à la disponibilité de photographies en stock bon marché et aux sites Internet d'échange d'images. "Cette année, j'ai compté moins d'une douzaine de photographes qui sont partis en mission pour un magazine pour réaliser un véritable reportage, en permettant au photographe de gagner sa vie par son travail et de payer ses factures à la fin du mois", a déclaré Leroy.²⁴

Même des photojournalistes renommés admettent que l'offre de travail a fortement chuté. Anthony Suau, lauréat du World Press Photo 2009 et photographe sous contrat pour Time pendant 20 ans, déclarait en février 2009 qu'il n'avait reçu qu'une seule commission au cours des deux mois précédents et qu'il allait peut-être devoir quitter le secteur. "Si la situation perdure comme ces deux derniers mois, je cours un risque" affirme Suau. "Dois-je chercher un autre emploi pour pouvoir faire quelque chose ? Je ne sais pas. Je devrai peut-être faire autre chose à côté de la photographie." Suau prétend qu'il a dû persuader le Time de publier cette série d'images et que même après cela, l'image qui allait finalement lui permettre de gagner le World Press Photo ne fut publiée que dans l'édition en ligne.²⁵

Simon Norfolk, ancien photojournaliste devenu l'un des meilleurs photographes de paysages au monde, s'exprimait sur un ton tout aussi pessimiste dans un article pour le World Press Photo Education Department en décembre 2008. "Mon conseil? Recyclez-vous. Conservez vos ambitions photographiques mais essayez de décrocher un emploi comme

²³ Voir <http://www.flickr.com/photos/>

²⁴ Voir le British Journal of Photography, 27 mai 2009: "Visa founder lambasts agencies": <http://www.bjp-online.com/public/showPage.html?page=859485>

²⁵ Voir PDN en ligne, 13 février 2009: "World Press Photo Winner Struggling To Find work": http://www.pdnonline.com/pdn/content_display/photo-news/photojournalisme/e3i6a1d515f274b8d4ec3fff05a9dcf0b5d?pn=1

²⁶ Voir World Press Photo Education, décembre 2008: Ask the Experts: http://www.enterworldpressphoto.org/ask_08.php

monteur de cinéma, concepteur de sites Internet ou comptable”, écrivait Norfolk. “Bientôt, nous serons tous photographes amateurs avec des emplois qui rapportent mieux en parallèle et dont nous ne parlerons pas à nos collègues. Il faut dépasser le snobisme ambiant par rapport à cela.”²⁶

Nigel Dickinson, un photojournaliste basé à Paris qui a exposé certains de ses travaux lors de la conférence de Paris en décembre 2008 partage ce point de vue. “Les missions sont rares sur le marché des magazines les plus huppés. Les ventes de stock vont même encore plus mal. Vanity Fair en Allemagne a fermé, Newsweek USA devient un mensuel, GEO France, qui tirait à des centaines de milliers d’exemplaires est tombé à 35,000 environ. Les éditeurs d’images sont tellement inondés de propositions qui leur parviennent le plus souvent par courriel qu’ils ne prennent plus la peine, et probablement n’en ont-ils pas le temps, de répondre poliment par la négative à des projets qui ne passent pas le premier obstacle. C’est presque comme si nous étions des gentlemen artistes oisifs comme à l’époque victorienne, qui allons prendre quelques clichés de-ci de-là pour notre plaisir plutôt que pour gagner notre vie.”²⁷

Du fait de la convergence technologique, les exigences envers le photojournaliste vont s’intensifier. La définition même du photojournalisme pourrait changer car on demande de plus en plus à d’autres journalistes de prendre des photos et des prises de vue vidéo. Si les diffuseurs des médias s’en sortent en n’engageant qu’une personne pour faire plusieurs choses différentes, il est évident qu’ils le feront. La multiplicité des tâches et des qualifications va entraîner une redéfinition de la vie professionnelle du photojournaliste.

Le résultat de ces pressions est qu’il y aura moins de photojournalistes travaillant à plein temps et ceux qui le resteront seront mis davantage sous pression pour produire plus au même prix ou pour moins.

Les risques inhérents à cette situation sont les suivants : alors que les photojournalistes

deviendront de plus en plus qualifiés, ils se retrouveront aussi isolés de leurs pairs et des structures de soutien des lieux de travail conventionnels. Cela aura des conséquences sur le plan moral, sur celui du soutien de la part de collègues mais aussi de la santé et de la sécurité, du niveau des normes journalistiques, de l’égalité des chances, de la conscientisation politique (au sens le plus large) et de la concertation collective. Ces valeurs ont soutenu et inspiré le mouvement ouvrier tout au long de son histoire et nous devons nous battre pour les conserver.

Les photojournalistes sont le fer de lance des libertés individuelles et politiques dans les sociétés contemporaines. En tant que tels, du fait de la nature de leurs activités, ils pourraient entrer en conflit avec des organes chargés du contrôle social, que ce soit au niveau de l’Etat (comme la police ou l’armée) ou dans le secteur privé (le personnel de sécurité).

Le principe de la liberté de la presse est menacé de diverses parts. Les réglementations anti-terroristes, le droit au respect de la vie privée et l’application de droits d’auteur, par exemple, à des bâtiments ou des ouvrages d’art sont de plus en plus utilisés en vue de réduire la poursuite légitime d’objectifs journalistiques.

La lutte pour la conservation de la liberté de la presse est un combat qui exige une vigilance de tous les instants. Les mesures antilibérales constituent toujours le premier recours d’un establishment, qu’il soit étatique ou privé.

Les droits d’auteur resteront probablement un domaine important de conflit entre les photographes et les médias. Les tentatives de rachat de droits, les images exemptes de droits et des mesures comme les propositions législatives sur des « œuvres orphelines » continueront et pourraient même devenir la norme dans le secteur si nous n’y résistons pas fermement. Les photographes ne conserveront leur revenu que s’ils sont à même de contrôler l’usage qui est fait de leurs images. La capacité pour un auteur d’être associé à son travail est aussi essentielle pour la véracité et l’authenticité du photojournalisme.

²⁶ Voir World Press Photo Education, décembre 2008: Ask the Experts: http://www.enterworldpressphoto.org/ask_08.php

²⁷ Voir le texte complet en annexe au présent rapport.

5 La voie à suivre

Dès lors, que faire ? Les résultats de l'enquête et les conclusions de la conférence de Paris montrent que l'on peut entreprendre des démarches en vue de préserver et d'améliorer les conditions et le statut des photojournalistes. Le besoin de partager et de diffuser les bonnes pratiques, de remettre en cause les restrictions sur le travail de reportage et de combattre les contrats inéquitables à un niveau européen – et, bien évidemment, mondial.

Représentation

Il faudrait que les photojournalistes puissent être représentés autant que possible au plan syndical. A défaut de cela, les photographes individuels resteront à la merci du marché et donc incapables de maintenir les normes journalistiques et sociales et les conditions de travail.

Pour y arriver, les syndicats affiliés devraient:

- ▶ Recruter davantage de photojournalistes, et plus spécialement les indépendants
- ▶ Réfléchir à la représentation des photojournalistes au sein des structures syndicales et dans les processus de prise de décision.
- ▶ Examiner les besoins spécifiques des travailleurs indépendants et si les activités syndicales traditionnelles servent leurs intérêts.
- ▶ Etudier une possible coopération et une action conjointe avec d'autres organisations représentant les photojournalistes, comme d'autres associations professionnelles.
- ▶ La FEJ et ses syndicats affiliés devraient mener campagne contre tout obstacle légal au droit des syndicats d'organiser les journalistes indépendants, comme c'est le cas dans des pays comme la Turquie, la Serbie et la Pologne.

Meilleure pratique

Les syndicats affiliés devraient promouvoir et diffuser les meilleures pratiques et les contrats équitables. Ils devraient le réaliser par:

- ▶ La coopération et la coordination avec des syndicats affiliés et d'autres organisations représentatives en vue de garantir que des exemples de tarifs et contrats équitables soient disponibles à la fois au plan national et européen.
- ▶ La garantie que ces exemples seront diffusés aux membres individuels ainsi qu'aux médias.
- ▶ Une campagne en vue de communiquer les avantages de ces normes et conditions de travail en termes de bonne pratique journalistique.

A propos des droits d'auteur

La FEJ et les syndicats affiliés devraient:

- ▶ Stimuler la prise de conscience de l'importance qu'il y a à respecter les droits économiques et moraux à chaque utilisation de photographies, en ce compris leur utilisation dans des versions en ligne, dans des archives numériques et traditionnelles, des bibliothèques et des bases de données.
- ▶ Mener campagne en vue d'empêcher une législation sur les « œuvres orphelines » soit adoptée qui affaiblirait les principes fondamentaux des droits d'auteur, en ce compris les droits des photographes en tant qu'auteurs de leurs travail.
- ▶ Réfléchir à la question de savoir si et quand l'attribution sous licence collective de photographies pourrait être envisagée, en particulier par rapport aux propositions actuelles de numérisation d'ouvrages écrits, quotidiens et magazines.

Mise en réseau entre et avec les photojournalistes

- ▶ Aller à l'encontre de l'isolement des travailleurs indépendants en encourageant des rencontres, des groupes d'entraide, des réseaux, des concours, et l'interaction permanente par des forums en ligne internationaux et locaux.

Egalité des chances

- ▶ Stimuler le recrutement de photojournalistes hommes et femmes et mettre en place de meilleures structures en vue de soutenir les groupes victimes de discrimination.
- ▶ Continuer à soutenir la position des femmes au sein des organisations syndicales.
- ▶ Faire en sorte que la situation des photojournalistes femmes soit soigneusement examinée en vue de garantir qu'elles bénéficient d'une égalité de traitement à la fois dans leur profession et au sein du syndicat.
- ▶ Qu'une représentation équitable des genres soit renforcée dans la photographie de presse et que le dialogue sur le sujet soit encouragé dans les syndicats.

Multi-compétences

Sur la convergence et l'évolution vers des journalistes multipliant les compétences, la FEJ et ses syndicats affiliés devraient:

- ▶ Poursuivre le lobbying et négocier en vue d'obtenir de meilleurs tarifs pour les tâches supplémentaires dans le travail journalistique.
- ▶ Stimuler la prise de conscience du fait qu'une poursuite de la formation constitue un préalable à la multiplicité des compétences.

La photographie dans des lieux publics

Par rapport à l'accès à des lieux publics, la législation antiterrorisme et l'interaction avec des

responsables de la sécurité de l'Etat ou privés, la FEJ et ses syndicats affiliés devraient:

- ▶ Promouvoir les « Guidelines for Photographers' Accreditation to Major Events²⁸ » telles qu'adoptées par l'Assemblée générale de la FEJ en 2007.
- ▶ Inclure la nécessité pour les photographes indépendants d'avoir accès à des 'pools de médias'.
- ▶ Mener campagne pour obtenir le droit de photographier dans des lieux publics, en ce compris les rues, lors de manifestations publiques et dans des centres commerciaux.
- ▶ Faire pression en faveur d'une reconnaissance de la carte de presse par la police et d'autres institutions publiques et en vue de préciser quelles règles sont applicables.
- ▶ Œuvrer en faveur de l'établissement de directives internes européennes sur la manière de collaborer avec la police et d'autres organes officiels en cas de conflit.

Formation continue et enseignement

- ▶ Intensifier et encourager la prise de conscience du rôle que peut jouer la formation continue à la fois parmi les photographes et parmi les clients du photojournalisme.
- ▶ Etablir des normes paneuropéennes en matière d'enseignement du journalisme à tous les niveaux en incluant le personnel rédactionnel et les acheteurs.

L'avenir du photojournalisme ne sera sans doute pas rose. Il appartient aux photojournalistes de réagir collectivement à ces défis. En effet, seule une action concertée multinationale empreinte de solidarité permettra de maintenir et d'améliorer les normes élevées et l'éthique du photojournalisme.

²⁸ Pour les consulter en format PDF: <http://www.ifj.org/assets/docs/213/158/66f05d5-bb0599e.pdf>
<http://www.ifj.org/en/articles/efj-condemns-rugby-world-cup-plan-to-control-photographers>



ANNEXES

LES PHOTOJOURNALISTES

Une espèce en voie de disparition en Europe?

Rédaction d'un agenda durable pour le photojournalisme

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SYNDICATS MEMBRES DE LA FEJ

Nom du syndicat: _____

Pays: _____

Personne de contact: _____

Tel: _____

1. GÉNÉRAL

1.1 Votre syndicat représente-t-il des photojournalistes?

Oui Non

Si oui, quel est le pourcentage de photojournalistes parmi vos membres: _____

Est-il en augmentation En diminution

Quel est le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes: _____

1.2 Les photojournalistes sont-ils représentés dans les organes de prise de décision de votre organisation (comités directeurs etc.)?

Oui Non

Veillez expliquer: _____

1.3 1.3 Quels sont les principaux défis auxquels ils sont confrontés? (par exemple, équipements coûteux, concurrence avec les journalistes citoyens, honoraires peu élevés, etc). Veillez expliquer _____

1.4 1.4 Votre syndicat organise-t-il des activités spécifiques pour recruter des photojournalistes?

Oui Non

Veillez expliquer: _____

2. CONDITIONS SOCIALES DES PHOTOJOURNALISTES SALARIÉS ET FREELANCE

2.1 Les photojournalistes sont-ils couverts par des contrats pour journalistes au niveau national ou au niveau de l'entreprise?

Oui Non

Des conventions collectives couvrant les photojournalistes existent-elles dans votre pays?

Oui Non

Si c'est le cas, veuillez préciser et nous envoyer, si possible, une convention ou un résumé des principaux aspects (heures de travail, utilisation du matériel, salaires, etc). : _____

Les freelances en bénéficient-ils?

Oui Non

2.2 Contrats individuels: Votre syndicat fournit-il des contrats types aux photojournalistes (si oui, veuillez joindre une copie au présent questionnaire)?

Oui Non

2.3 Rémunérations : Votre syndicat fournit-il des recommandations en ce qui concerne les rémunérations?

Oui Non

2.3.1 Existe-t-il plusieurs sources de recommandations en ce domaine dans votre pays?

Oui Non

Si oui, veuillez expliquer _____

2.4 Systèmes de sécurité sociale: existe-t-il des assurances santé pour les photojournalistes?

Oui Non

Si oui, veuillez expliquer _____

2.5 Les employeurs prennent-ils en charge les coûts de l'équipement digital (caméra, ordinateur portable, etc)?

En ce qui concerne les photojournalistes salariés

Oui

Certains employeurs - veuillez indiquer une estimation _____ %

Certains appareils, veuillez nous dire lesquels _____

Non

En ce qui concerne les photojournalistes freelance

Oui

Certains employeurs - veuillez indiquer une estimation _____ %

Certains appareils, veuillez nous dire lesquels _____

Non

3. CONDITIONS LÉGALES ET PROFESSIONNELLES

3.1 DROITS D'AUTEURS (DROITS MORAUX ET ÉCONOMIQUES)

3.1.1 Les droits moraux des photographes sont-ils appliqués dans votre pays? (droit d'être cité, de s'opposer à des modifications)?

Oui Non

3.1.2 Votre syndicat a-t-il adopté des politiques spécifiques concernant les modifications de photos (par exemple, dans le code éthique)?

Oui Non

3.1.3 Les photographes reçoivent-ils une rémunération quand leur travail est réutilisé dans d'autres formats (internet, archives, d'autres médias)?

Oui Non

3.1.4 Les photographes sont-ils rémunérés pour la reprographie (par le biais de sociétés de collecte des droits d'auteur ou un autre organisme) ?

Oui Non

3.1.5 Les droits d'auteurs (droits économiques et moraux) sont-ils appliqués dans votre pays?

Oui Non

3.2 Existe-t-il des restrictions légales à l'exercice de la profession (vie privée, personnalités publiques, bâtiments et monuments publics, couverture de procès...).

Oui Non

Sont-elles justifiées?

Oui Non

Si oui, veuillez expliquer _____

3.3 ACCÈS AUX GRANDS ÉVÈNEMENTS TRAVERS L'EUROPE

3.3.1 Avez-vous été confrontés à des problèmes quant à l'accès de photojournalistes à de grandes manifestations publiques dans votre pays?

Oui Non

Si oui, comment a réagi votre syndicat? _____

3.3.2 Connaissez-vous l'existence des conseils de la FEJ pour les photographes (voir lien ci-dessous)?

<http://europe.ifj.org/en/articles/efj-issues-photographer-guidelines-to-fight-restrictions-on-photojournalists->

Oui Non

Si oui, vous ont-elles été utiles?

Oui Non

3.4 Pensez-vous que les législations anti-terroristes vous empêchent d'exercer librement votre travail de photojournaliste?

Oui Non

3.5 FORMATION ET FORMATION COMPLÉMENTAIRE

3.5.1 Votre syndicat propose-t-il des formations spécifiques aux photojournalistes?

Oui Non

Comment ces formations sont-elles financées et à qui sont-elles proposées? _____

Existe-t-il une formation ou un diplôme spécifique pour les éditeurs de photo de presse salariés?

Oui Partielle Non

Dans votre pays, les photojournalistes pratiquent-ils aussi la photographie dans le domaine des relations publiques ou la photographie commerciale, comme par exemple des portraits au sein d'entreprises, des photos publicitaires, des photos de mariage ou d'autres événements?

Oui, pourcentage estimé: _____ %

Non

Veillez envoyer votre réponse à Renate Schroder (renate.schroeder@ifj.org) avant le 21 novembre 2008. Pour toute information, veuillez former le 00 32 235 22 02

SÉMINAIRE DE LA FEJ

Photographes de presse: une espèce en voie de disparition en Europe? Rédaction d'un agenda durable pour le photojournalisme

PARIS, 13 ET 14 DÉCEMBRE 2008

A une époque où les images et les photos prennent une place de plus en plus importante dans notre environnement culturel et médiatique, les photojournalistes sont confrontés à une menace de plus en plus grave, une crise dont l'enjeu est leur survie. La reconnaissance de contrats justes est une bataille qu'il faut impérativement remporter pour assurer un avenir sûr au photojournalisme professionnel.

Ces dernières années, la profession a du faire face à des changements décisifs, parmi lesquels une baisse importante du prix de vente des images, une augmentation sans précédent de la concurrence avec les photographes amateurs et citoyens et la disponibilité d'images gratuites sur Internet.

Parallèlement, de nombreux photojournalistes travaillent de manière de plus en plus isolée et doivent être mieux intégrés dans la politique syndicale générale.

Les participants à la réunion ont également exprimé une grande inquiétude au sujet des difficultés de plus en plus insurmontables auxquelles les photojournalistes sont confrontés pour accéder à des espaces publics et pour effectuer leur travail sous une surveillance policière de plus en plus stricte en raison de législations anti-terrorisme très restrictives en vigueur en Europe.

L'assemblée, composée de 50 participants venant de 20 pays européens, a adopté les conclusions suivantes :

- 1 Que la FEJ devrait intégrer le photojournalisme dans toutes ses activités, dont l'Initiative pour un journalisme éthique de la FIJ qui a été lancée cette année, et devrait chercher à mieux représenter les photojournalistes dans ses groupes d'experts. Cela comprend également l'action annuelle de la FEJ organisée chaque 5 novembre et intitulée « Tous debout pour le journalisme

». Par exemple, les syndicats membres pourraient promouvoir des codes éthiques pour le photojournalisme au niveau national;

- 2 Que la FEJ/FIJ devrait mener une campagne en collaboration avec les syndicats nationaux et d'autres associations de créateurs sur le thème des contrats justes, qui sont une condition pour des normes professionnelles et de qualité dans le secteur du photojournalisme;
- 3 Que la FEJ et ses syndicats membres doivent promouvoir les bonnes pratiques existantes dans le domaine des conditions de travail pour les photojournalistes;
- 4 Que la FEJ et la FIJ doivent exiger une assurance des employeurs du secteur des médias lorsque les journalistes se rendent dans des zones dangereuses;
- 5 Que les syndicats membres doivent promouvoir la mise en réseau entre photojournalistes et avec les photojournalistes, augmenter le recrutement de photojournalistes (hommes et femmes), établir des structures de dialogue performantes quand elles n'existent pas et favoriser le travail collectif au niveau du syndicat national;

Sur les droits d'auteur:

- 1 Que la FEJ et ses affiliés mènent des campagnes de sensibilisation sur l'importance de respecter les droits patrimoniaux et moraux pour chaque utilisation de photographies, y compris pour la reproduction des photos dans la version en ligne des journaux et magazines, archives, bibliothèques et base de donnée.
- 2 Que la FEJ et ses affiliés mènent une campagne pour s'assurer qu'aucune législation sur les « œuvres orphelines » ne soit adoptée

qui fragilise les principes fondamentaux de droits d'auteur, y compris les droits des photographes en tant qu'auteurs de leurs photos.

- 3 Que tous les affiliés de la FEJ se penchent de manière urgente sur la question de savoir quand et si les licences collectives pour les photographes (et les autres œuvres journalistiques) sont appropriées, notamment en ce qui concerne les propositions émises par les musées, les bibliothèques et Google de numériser les livres, journaux et magazines et les rendre accessible au public ; et que tous les affiliés doivent informer la FEJ de leur position sur ce sujet;

Sur la convergence et le journalisme multimédia:

- 1 Que les affiliés de la FEJ exigent que les conventions collectives et les contrats individuels augmentent les tarifs lorsqu'un rôle plus important est exigé dans le travail journalistique ;
- 2 Que la formation devienne une pré-condition à l'ajout de tâches supplémentaires.

Sur l'accès aux lieux publics, législation anti-terroriste et interaction avec les cabinets d'avocats:

- 1 Que les affiliés de la FEJ fasse la promotion des recommandations sur l'accréditation

des photographes aux événements importants, adoptées par l'Assemblée Générale de la FEJ en 2007, qui devrait être adopté dans chaque pays.

- 2 Que la FEJ et ses affiliés défendent le besoin des photographes d'accéder aux pools de photographes.
- 3 Que le comité exécutif de la FEJ s'implique dans le problème croissant du manque d'accès des journalistes aux espaces publics, y compris les rues, les manifestations publiques, les centres commerciaux, etc. – peut-être en organisant un séminaire sur ce thème- et les membres de la FEJ devraient demander à leur gouvernement de délimiter la reconnaissance de la carte de presse par la police et les autres institutions publiques et d'indiquer les règles applicables en la matière.
- 4 Que chaque affilié développe des recommandations internes sur la manière de se comporter avec la police en cas de conflit et que la FEJ inclut ces recommandations dans une base de données et mandate un juriste pour suivre ces questions.
- 5 Que la FEJ organise un séminaire sur ce thème impliquant des personnalités politiques européennes et fasse de la publicité autour de ces pratiques.



La Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) est une organisation non-gouvernementale et sans but lucratif qui promeut l'action internationale conjointe pour défendre la liberté de la presse et la justice sociale par le développement de syndicats de journalistes forts, libres et indépendants. Le mandat de la FIJ couvre à la fois les intérêts professionnels et syndicaux des journalistes